

**OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M, ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   M. JEAN BURTON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT  
DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR NORD**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 7 novembre 2011, 19 h  
Église Saint-Octave  
1, place de l'Église  
Montréal-Est

**TABLE DES MATIÈRES**

	SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 .....	3
5	MOT DU PRÉSIDENT .....	3
	PRÉSENTATION DE LA VILLE.....	8
10	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>	
	Pierre Tadros .....	28
	Alexandra Cyr, Oxylien Tristan Sébastien.....	35
	Charles Moreau .....	41
15	Réal Bergeron .....	54
	Nicole Joubert .....	65
	Martine Piché .....	77
	Raymond Moquin.....	82
	Bruce Walker .....	89
20	Suzie Miron .....	94
	Yvan Fortin .....	101
	Josée Favreau .....	104
	Nicole Bastien .....	109
	Vincent Marchione .....	114
25	Benoît Lamarche.....	121
	Kim Cornelisse .....	123
	Réal Saint-Laurent.....	124
	Nicole Loubert .....	135
	Charles Moreau .....	143

30

## MOT DU PRÉSIDENT

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

35

Comme nous arrivons dans la Ville de Montréal-Est ce soir, monsieur le maire, Robert Coutu, veut vous dire quelques mots d'accueil. Monsieur le maire ?

**M. ROBERT COUTU :**

40

Bonsoir tout le monde. Merci de votre présence, merci d'être là. Évidemment c'est dans le cadre de l'implantation d'un centre de traitement de matières organiques. L'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de la Ville de Montréal et du conseil d'agglomération et également un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.

45

Évidemment un processus de consultation publique c'est important, dont vous faites part, les citoyens. C'est important évidemment d'être à l'écoute ce soir. Il y a des nouveaux concepts qu'on travaille, nous, dans ce dossier depuis plus de 2 ans. Donc, l'importance de la compréhension pour nos citoyens, c'est extrêmement important; soyez sans gêne pour bien écouter et poser votre question.

50

Évidemment dans le processus de consultation, c'est la deuxième séance parce qu'il y en a eu une à Saint-Michel le 2 novembre dernier. Donc, bienvenue à tous à l'église Saint-Octave, chez nous.

55

Évidemment, il y a des intérêts importants, des enjeux importants et puis je vous souhaite une très belle soirée. Merci à tous.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

60

Merci, Monsieur le maire. Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette audience publique sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques, un

projet qui est présenté par l'agglomération, les dossiers seront présentés par les représentants de la Ville de Montréal, mais qui agissent ici au nom de l'agglomération.

65 Je m'appelle André Beauchamp. L'Office de consultation publique a reçu mandat de la Ville de Montréal et de l'agglomération pour procéder aux présentes consultations. Je suis accompagné de mon collègue Jean Burton qui est biologiste et qui a travaillé principalement pour Environnement Canada, surtout dans le cadre du plan d'action St-Laurent.

70 Les autres personnes de l'Office que vous verrez qui sont à votre service, il y a à ma droite Élise Naud et les autres personnes à la logistique, Annick Pouliot, madame Louise Philibert qui est sténographe, Jérémie Gagnon à la technique du son, Philippe Hébert et Nat Than Le à l'accueil, vous les avez déjà rencontrés.

75 Il y a quelque chose d'un peu spécial dans le projet que nous étudions puisqu'il y a plusieurs équipements différents prévus dans quatre sites différents, un à Saint-Michel, un dans l'ancienne carrière Demix, un dans Ville Lasalle et un dans Dorval.

80 Comme le temps qui nous est imparti était assez concentré, il y a deux commissions parallèles qui vont travailler ensemble, à savoir la présente commission que je préside ici avec monsieur Burton pour les sites de Ville St-Michel et Montréal-Est et une autre commission, un autre groupe de travail qui est présidé par monsieur Michel Hamelin, assisté par madame Nicole Brodeur qui agit pour les deux autres sites. Ils vont consulter, je pense que c'est mercredi de cette semaine?

85 **Mme ÉLISE NAUD :**

Mercredi, Dorval et la semaine prochaine Lasalle.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

90            Mercredi, Dorval et la semaine prochaine à Ville Lasalle. Alors, ce qu'il est important  
de comprendre, c'est qu'il y aura un seul rapport commun. Donc, nos deux commissions vont  
s'entendre, mais évidemment chacune des deux commissions va apporter la lumière, vous  
savez que les rapports du Bureau comprennent toujours le reflet d'abord du questionnement  
de ce qui a été entendu, ce qui aura été exprimé dans les mémoires et ensuite, une analyse  
95            que la commission fera préalablement à des recommandations.

              Je rappelle que la décision n'est pas prise par le comité, mais elle est prise par le  
conseil d'agglomération dans le cas qui nous concerne.

100            Nous entrons dans la première partie de l'audience. Alors, si vous êtes familier avec la  
tradition, vous savez que nous essayons de conduire les audiences de la manière la plus  
rigoureuse, la plus impartiale possible, d'une façon crédible. Nous deux comme commissaires  
n'avons aucun intérêt dans le projet à quelque aspect que ce soit et nous sommes guidés par  
un guide de déontologie que vous pouvez connaître. De plus, l'Office de consultation publique  
105            de Montréal est un organisme qui est indépendant et qui a toute la marge de manœuvre pour  
agir.

              La soirée de ce soir est consacrée essentiellement aux questions, donc, à  
l'information. C'est la première partie du travail que nous faisons. Nous le faisons ce soir, s'il  
110            y a besoin, nous continuerons demain soir, et trois semaines plus tard arrivera la période des  
mémoires où là, vous serez invité à venir dire votre opinion.

              Donc, ce soir, c'est moins l'opinion que nous cherchons que l'analyse et le  
questionnement du projet sous ces différents aspects et c'est à cette fin que les représentants  
115            de la Ville de Montréal sont ici.

              Alors, ce soir nous commencerons par un exposé de la Ville de Montréal et ensuite, je  
ferai une petite pause-santé, s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous serez

120 invités à vous inscrire au secrétariat à l'arrière. Nous suivons l'ordre d'inscription sur les listes.  
Quand vous venez, vous êtes invités à poser deux questions et le but de la commission, c'est  
de s'assurer que vous receviez des réponses à vos questions. Ça c'est notre travail, nous, de  
nous assurer que vous avez des réponses.

125 Ça ne veut pas dire que les réponses vous plaisent ou ne vous plaisent pas, mais il  
s'agit de s'assurer que c'est bien à votre question qu'on a donné une réponse et qu'on ne  
réponde pas autre chose. Alors, nous sommes vigilants du côté de la rigueur du processus.

130 Alors, quand vous avez plusieurs questions à poser, vous en posez deux. Si vous  
voulez revenir, vous vous réinscrivez dans la liste pour s'assurer qu'il y ait la répartition la plus  
juste possible et qu'il n'y ait pas que quelques personnes qui s'accaparent de la session de  
travail.

135 Alors, je rappelle aussi qu'il existe dans le cadre de tout notre travail une possibilité de  
rectification s'il y avait des propos qui étaient dits qui sont incorrects. Il y a un droit de  
rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire, c'est juste un droit de rétablir des faits. Je  
prends comme exemple une petite chose banale. Si quelqu'un parlant de moi dit que je suis  
né en 1838, je demanderai une rectification en disant qu'on s'est trompé de siècle, hein, et  
que ce n'est pas 1838, mais 1738. Bon, vous comprenez bien, bien sûr, l'horizon de ça.

140 Alors, sans plus tarder, je demande... d'abord, je dois présenter, passer la parole au  
responsable de la Ville de Montréal, monsieur Lachance. Bonsoir, Monsieur Lachance.

**M. ROGER LACHANCE :**

145 Bonsoir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous allez bien?

150 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui. Vous-même?

155 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Alors, je vous invite à présenter votre équipe et ensuite, à présenter le projet de l'agglomération. - Excusez-moi, ma gaffe par excellence, avant ça, j'en fais toujours une par soirée, je viens de la faire. Alors, il était convenu bien sûr qu'avant que monsieur Lachance adresse la parole, monsieur De Sousa, qui est responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs, ainsi que vice-président du comité exécutif. Allez-y, Monsieur De Sousa.

160 **M. ALAN DE SOUSA :**

165 Merci. Messieurs les commissaires, Madame Naud, Monsieur le maire Coutu, Mesdames et Messieurs des conseils municipaux qui sont présents ici et Chers Citoyens.

Nous ouvrons ce soir avec un important processus de consultation publique et en ce qui a trait à l'implantation des centres de compostage et de biométhanisation sur le territoire de l'Île de Montréal. Cette consultation publique constitue une étape charnière du projet puisqu'elle permettra de bénéficier de l'apport des citoyens et ainsi de bonifier l'intégration des centres dans chacun des secteurs où ils seront implantés.

170  
175 La Ville de Montréal a toujours encouragé la population depuis plusieurs années à réduire, à réemployer, à recycler et à valoriser. Mais un des grands problèmes de la métropole à cause de la densité urbaine, et Montréal n'y échappe pas, c'est l'ordure ménagère. Et une des solutions passe par notre capacité de donner une seconde et même une troisième vie à nos restes de table.

180 Et c'est pour cela que nous avons la volonté d'implanter des centres de matières organiques d'avant-garde, des centres à la fine pointe de la technologie qui vont pouvoir produire de l'énergie verte, de l'énergie propre à partir de nos déchets de table et de nos résidus de jardin. Fini le gaspillage.

185 L'étape de consultation publique est une démarche essentielle à ce projet d'envergure dont le succès repose sur l'engagement de tous et nous souhaitons entendre l'opinion des citoyens, leur point de vue, leur idée novatrice aussi. Elles sont toutes bienvenues.

190 Toute l'information en lien avec l'implantation des centres sont disponibles en ligne sur le site web de l'Office et nous invitons la population de prendre connaissance et de participer à la consultation pour bonifier l'intégration de ces centres dans chacun de leur milieu.

195 Le processus est mis de l'avant pour notre collectivité actuelle, mais aussi pour l'avenir. C'est toute une vision de Montréal qui s'incarne, la vision d'une ville mais aussi une agglomération dédiée à la qualité de vie, à l'environnement, au transport et au développement durable.

200 Donc, merci pour votre présence ici en si grand nombre. Bonne consultation publique à toutes et à tous. Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

205 Merci, Monsieur De Sousa, et excusez-moi encore de mon oubli. Alors, Monsieur Lachance ?

**M. ROGER LACHANCE :**

Bonsoir tout le monde. Donc, pour la section de la présentation, en fait, je vais être accompagné de monsieur Martin Gaulin-Gendreau qui va faire une partie de la présentation qui



210 touche les changements de zonage; monsieur Gendreau travaille à la Division de l'urbanisme.  
Donc, je vais y aller immédiatement.

Il me fait plaisir de vous présenter le projet de centres de traitement des matières organiques pour le site prévu sur la carrière Demix. - Donc, on a agrandi... les lettres vont être assez grosses ce soir, on a fait des ajustements par rapport à la présentation de la semaine dernière. Donc, j'espère que tout le monde va bien voir.

215 On parle d'un projet, c'est une responsabilité collective. Avant de parler spécifiquement des équipements et du procédé qu'on vous propose, je pense que c'est le temps aussi de faire le point sur la gestion des matières résiduelles au niveau de l'agglomération de Montréal.

220 Donc, en 2010, un individu résidant sur l'Île de Montréal produisait 533 kilos de matière résiduelle par année. De cette quantité, il y en a 324, en fait presque 60%, ce sont les ordures ménagères. Donc, ce sont vraiment le sac vert, les poubelles représentent 60% de ce total-là.  
225 Évidemment on parle d'ordures ménagères qui sont enfouies.

Un autre constat. En 2010, en fait si on prend les différents types de matières qui sont générées sur l'Île de Montréal, on a ici les taux de récupération et les tonnages. Par exemple, si on prend les matières recyclables, au niveau de l'agglomération, donc, c'est le taux de récupération, je dirais notre performance globale sur l'Île de Montréal pour les matières recyclables, donc, c'est papier, vert, carton, on parle de 53% de taux de récupération.

230 Pour le secteur est qui comprend Montréal-Est, Rivière-des-Prairies, Anjou, Mercier, Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-Petite-Patrie, donc, c'est le secteur est qu'on a regroupé,  
235 la performance est au même niveau, donc, 53% le taux de récupération.

Au niveau des résidus domestiques dangereux, le tonnage est moins important, par contre on connaît le caractère de ce type de matières, donc, il est important de les récupérer. La performance de l'agglomération se situait à 56% et celui du secteur est, intéressant, 60%.

240

Au niveau des matériaux secs et encombrants, ça c'est les gros morceaux, morceaux de construction, rénovation, démolition, les divans, et tout ça, donc, au niveau de l'agglomération, on parle de 59% de taux de récupération et 61% pour le secteur est, ce qui est excellent.

245 Ce qui est très très évident aussi, c'est quand on parle des matières organiques; on voit qu'autant au niveau de l'agglomération que du secteur est, le taux de récupération est très bas. Donc, on parle de 10% et 6%. Et on peut voir que le chemin qui reste à faire en fait où on doit mettre la priorité, c'est vraiment au niveau des matières organiques si on veut augmenter la performance globale de récupération.

250 Un autre élément très très important, c'est le transport, la destination de nos ordures ménagères. Les secteur que vous voyez, si vous suivez la flèche à l'écran, les zones principalement en vert ici, ces secteurs-là ou ces villes liées ou les arrondissements qui sont dans ce secteur-là en fin de compte envoient les ordures ménagères, donc, transitent vers un  
255 poste de transbordement qui est situé à Vaudreuil et ensuite, l'ensemble de ces ordures sont réacheminées, donc, retraversent l'île pour être enfouies au site d'enfouissement de l'entreprise BFI à Lachenaie.

260 Au niveau de tous les secteurs en bleu, c'est le même principe. Donc, l'ensemble de ces secteurs-là, et c'est les chiffres de 2010, je dirais les plus complets qu'on a à ce jour, donc, l'ensemble de ces secteurs vont porter leurs matières, leurs ordures ménagères au centre de transbordement de Longueuil et ensuite, ces matières sont redirigées soit vers le site d'enfouissement de Sainte-Sophie sur la rive-nord de Montréal ou à Saint-Nicéphore près de Drummondville.

265 Finalement, les secteurs en jaune, disons, - que ça sort à l'écran, tous ces secteurs-là en 2010 allaient porter leurs ordures ménagères au poste de transbordement de EBI à Montréal-Est et par la suite, ces matières sont enfouies au site d'enfouissement de Saint-Thomas-de-Joliette.

270           Donc, on peut voir que nos ordures ménagères voyagent beaucoup. On parle de 2 millions de kilomètres par année, ce qui est énorme, pour un volume total transféré de 612 000 tonnes.

275           Le cadre d'action. En fait, le gouvernement du Québec a adopté au début de cette année une nouvelle politique québécoise et un plan d'action 2011-2015. En fin de compte ce qui ressort de ce plan-là, c'est évidemment le respect de la hiérarchisation des 3RV-E, donc, réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination. Ce qui ressort aussi, c'est qu'il y a un objectif de valorisation à moyen terme de 60% des matières organiques ou de matières putrescibles.

280           Donc, c'est ça l'objectif qu'on a à atteindre. Tout à l'heure, on vient de voir qu'on était pour ce type de matières à 10% de taux de récupération. Et aussi, il y a une orientation à un peu plus long terme, mais c'est très près d'un bannissement éventuel de l'enfouissement des matières organiques pour 2020.

285           La Communauté Métropolitaine de Montréal a aussi adopté un plan de gestion de matières résiduelles en 2006. Un de ces grands principes, en fait la CMM est constituée de cinq grandes régions, dont l'agglomération de Montréal en est une, et un grand principe directeur de ça, c'est qu'il y a un principe d'autonomie régionale : chacun doit viser à être le plus autonome possible pour traiter ces matières résiduelles dans sa région.

295           Et finalement, le Plan directeur de gestion de matières résiduelles de l'agglomération de Montréal a été adopté en 2009, donc ça fait 2 ans et aussi, il y a un principe d'équité territoriale, donc, une répartition des différents centres de traitement que ça va nous prendre pour traiter les matières organiques. Donc, autant dans l'ouest, au nord, au sud et dans l'est de l'île.

300           Nos défis. En résumé, les enjeux liés aux matières organiques, on vient de voir que ça représente la moitié des ordures ménagères. Il y a un faible taux de récupération à 10% et il y a énormément de transport. Donc, la solution? Oui, poursuivre nos efforts au niveau des autres types de matières. L'atteinte des objectifs au niveau des matières recyclables, par exemple, il

reste du chemin à faire, mais on a mis en place beaucoup d'outils, par exemple des bacs roulants dans les dernières années justement pour poursuivre la progression et atteindre les objectifs du gouvernement du Québec pour ce type de matières-là. Par contre, il y a vraiment une priorité à la valorisation des matières organiques.

305

Les résultats visés. Bien, les résultats visés, oui, on parle d'aménagement de centres, d'infrastructures qui vont permettre de traiter ces matières-là sur l'île, mais aussi ça va être essentiel d'avoir une participation citoyenne aux collectes pour amener les matières. Matières, on parle de matières premières aussi; matières premières à transformer en compost et en énergie renouvelable.

310

Si on se réfère dans le passé, les matières recyclables qui étaient mises aux poubelles, il y a des matières recyclables aujourd'hui qui sont récupérées depuis plusieurs années, on ne les voit plus comme des déchets, on les voit comme des ressources. Donc, c'est le même principe, c'est le même cheminement qu'on a à faire pour les matières organiques. Donc, ce sont des matières premières qui servent à produire quelque chose d'utile.

315

Et un autre résultat visé, c'est traiter les matières près de leur lieu de génération le plus près possible. Ça va entraîner aussi une réduction des quantités enfouies, réduction des gaz à effet de serre et très important, contribuer à la revitalisation des secteurs industriels. Donc, il y a des secteurs où on pourra... ça peut permettre de développer justement un pôle environnemental et innover en ce sens-là.

320

Quelques mots sur les outils de collecte qui seront à la disposition des citoyens, de nous tous. Donc, on reconnaît de droite à gauche, donc, par exemple un bac vert de récupération pour les matières recyclables; il y aura un bac brun spécifique pour la collecte des résidus alimentaires; les résidus verts par exemple en sac de papier et aussi les ordures ménagères, donc, soit en bac ou en sac.

325

La collecte sélective, un rappel, c'est que la collecte sélective des résidus verts, elle est installée dans la majorité des territoires et ce, depuis 2008. Donc, sur les 34 soit

330

arrondissements ou villes liées, par exemple, il y en a 27 qui participent présentement à ce type de collecte-là. Au niveau des résidus alimentaires, c'est un peu plus embryonnaire, il y en a 7 qui ont des projets pilotes.

335

C'est quoi les gains au plan environnemental et économique? On parle d'une réduction de 219 000 tonnes d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement. On parle d'un point de vue régional, tout à l'heure je vous mentionnais que c'était, on vise à traiter les matières près de leur lieu où elles sont produites, donc, on parle de 700 000 kilomètres des distances parcourues en moins, 18 fois le tour de la terre. Tout à l'heure, je vous mentionnais que nos ordures ménagères transitent ou parcourent 2 millions de kilomètres, donc, on parle de 700 000 kilomètres de moins. Le tiers des camions, donc, une réduction du tiers des camions vers les lieux d'enfouissement et aussi une réduction aussi de 21 000 tonnes des gaz à effet de serre.

340

345

Création d'emploi d'une quarantaine de nouveaux emplois pour l'ensemble des sites. Production aussi de 8 millions de mètres cubes de biométhane; ça c'est l'énergie qui va être produite par les centres de biométhanisation. C'est quoi, mettons un mètre cube de bio méthane? Bien, ça équivaut à un litre de diesel à peu près et en fin de compte les deux centres de biométhanisation pourront produire l'équivalent d'énergie pour 4 000 autos qui roulent 20 000 kilomètres par année. Et, finalement, on va produire aussi quelque chose comme 65 000 tonnes de compost.

350

355

Au niveau des technologies maintenant. Les grands principes, ce qu'on recherche et les orientations, c'est de trouver des technologies qui vont permettre de valoriser la matière à la place de l'éliminer. La taille des infrastructures proposées ou planifiées est en fonction des besoins de l'agglomération.

360

Et aussi, ces technologies, très important qu'elles soient adaptées au contexte montréalais et éprouvées. On veut dire par « éprouvées » qu'on doit avoir l'assurance que ça fonctionne ailleurs dans le monde. Nous ne sommes pas dans un mode de développement, il faut que ça fonctionne déjà et que ce soit prouvé.

365 Au niveau de l'agglomération maintenant. Deux grandes zones ont un profil distinct. La zone en vert pâle, donc, que nous on a appelle le secteur ouest ici, donc ici ça se caractérise ce secteur-là par le fait qu'il y a une moins grande densité de population, il y a moins de gens, il y a des plus grands terrains, donc, on produit plus de résidus verts, moins de résidus alimentaires et c'est pour ça que l'orientation a été donnée d'aller vers une collecte unique de résidus verts et résidus alimentaires ensemble.

370 Au niveau, je dirais, de la section ici vert foncé, donc, tout ce secteur-là, bien, il y a beaucoup de gens, les terrains sont moins grands. On produit une quantité intéressante de résidus alimentaires - résidus alimentaires, c'est les résidus de table - et moins de résidus verts. Donc, l'orientation pour le secteur en vert foncé, c'est d'avoir une collecte de résidus de table séparée des résidus verts.

375 Un projet, cinq infrastructures. Donc, ce qu'on propose, évidemment dans l'est, un centre de biométhanisation en bâtiment fermé d'une capacité de 60 000 tonnes, un centre pilote de prétraitement en bâtiment fermé de 25 000 tonnes, je vais y revenir tout à l'heure aussi. Dans le secteur nord, donc, vous voyez ici les pointillés. Donc, le secteur nord ici. Donc, un centre de compostage fermé en usine et une deuxième étape en andains semi-couverts. Le secteur ouest, compostage en bâtiment fermé de 50 000 tonnes et le secteur sud, un autre centre de biométhanisation en bâtiment fermé de même capacité que celui prévu dans l'est.

385 Ce qu'il est important de mentionner ici, c'est que l'ensemble des matières qui vont être produites par exemple dans l'ouest, donc, résidus verts, résidus alimentaires, ces matières-là vont être traitées dans l'ouest. Il n'y aura pas de matières qui vont venir dans l'est de ce secteur-là.

390 Une stratégie d'ensemble. Ici ce qui est important de mentionner, c'est qu'on retrouve les mêmes secteurs ici et il y a un lien entre les différentes infrastructures. Donc, au niveau du secteur est, donc, ce qui est prévu à l'ancienne carrière Demix, un centre de biométhanisation.

Qu'est-ce qui va entrer dans ce centre-là, c'est les résidus alimentaires, les résidus de table, l'équivalent de 60 000 tonnes.

395

Il va y avoir aussi des résidus verts, mais les résidus verts ne seront pas traités sur place, ils ne seront que transbordés et ce, pour limiter le transport de ce type de matière. Présentement, l'ensemble des... en fait, le 27 secteurs qui participent à la collecte de résidus verts vont les porter au complexe environnemental Saint-Michel, et je vais revenir sur un point tantôt.

400

Donc, au niveau des extrants. Qu'est-ce qui va sortir du centre de biométhanisation? C'est 4 millions de mètres cubes de biogaz ou biométhane. Il va sortir aussi 18 000 tonnes d'un résidu solide, donc, qui va demander à être encore composté; donc, il va y avoir une étape additionnelle à la biométhanisation. Il va en sortir 18 000 tonnes. Donc, on peut voir tout de suite qu'il va en rentrer 60 000 tonnes de matières solides et il va en sortir 18 000. Il y a une réduction considérable en termes de tonnage. Et on voit aussi que les résidus verts, donc, tout ce qui va rentrer comme résidus verts à cet endroit-là va ressortir.

405

410

Au niveau du centre pilote de prétraitement, on parle d'ordures ménagères de 25 000 tonnes. Je vais revenir en arrière juste un peu et qu'est-ce qu'on va faire... - je n'ai pas pesé sur le bon pito. O.K. Donc, le résidu solide qui va sortir, des fois on appelle ça du digestat ou du pré-compost, mais le résidu solide qui va sortir du centre de biométhanisation, lui, va être amené, on le voit ici au niveau des flèches, va être amené au centre de compostage situé au complexe environnemental Saint-Michel. Donc, c'est ça le lien qu'on voit entre les différents centres de traitement.

415

420

Et aussi, à la fin, on parle évidemment au niveau des résidus verts, il y aura une certaine quantité de résidus verts qui vont quitter l'île. On parle d'environ 56 000 tonnes par année. Tous ces chiffres-là sont sur une base, je dirais, c'est à terme, une fois que la capacité des infrastructures va être atteinte.

425 Quelques mots sur la différence entre le compostage et la biométhanisation. En fin de compte, ce sont deux procédés biologiques : un se passe en présence d'air pour le compostage, l'autre se passe sans air. Les intrants, on les a vus un petit peu tantôt. Au niveau du compostage, ça va être des résidus organiques, donc, résidus alimentaires, résidus verts ou du pré-compost. La biométhanisation, c'est le résidu de table seulement. Les principaux extrants, le compostage, c'est du compost; biométhanisation, un résidu solide plus du méthane.

430 Les avantages maintenant. Au niveau du compost, c'est moins coûteux, plus simple. Par contre, la biométhanisation permet de produire de l'énergie renouvelable.

435 Quelques mots sur le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères. En fin de compte ce qu'on veut faire avec ce centre-là, c'est d'aller chercher des ordures ménagères, oui, des sacs verts, des sacs à poubelle dans différents secteurs de l'île pour voir qu'est-ce qui va rester dans le sac une fois que les collectes spécifiques des résidus alimentaires, les résidus verts, vont être implantées.

440 Donc, par exemple, si les gens... on n'aura pas nécessairement 100% de taux de récupération via la collecte sélective spécifique. Donc, ce qui va rester dans le sac vert, on veut aller voir le potentiel de ces matières-là. Donc, on le sait qu'il va rester au départ des matières organiques. Donc, on veut voir qu'est-ce qu'on peut faire, de quelle façon on peut retirer ces matières organiques-là, les résidus de table du sac vert. On veut voir aussi les matières recyclées qui sont encore dans les ordures ménagères, de quelle façon qu'on peut aller les retirer de là.

450 Et aussi, il y a une portion des ordures ménagères qui peut avoir un bon potentiel de production d'énergie. Donc, l'objectif de ça, c'est vraiment d'identifier c'est quoi la meilleure façon de procéder et aussi d'aller chercher, un peu d'identifier des marchés pour ces matières-là, soit en les compostant ou en produisant de l'énergie.

Le choix des sites. Donc, il y a onze sites qui ont fait l'objet d'analyses un peu plus détaillées, il y en a quatre qui présentent des conditions optimales qui ont été retenus. Monsieur



455 le président tantôt les présentait au niveau de l'ouest, du nord. Donc, l'ouest, on parle d'un terrain à l'aéroport de Montréal, au nord, complexe environnemental Saint-Michel, au sud, à Lasalle et dans l'est, on parle de l'ancienne carrière Demix.

460 Les critères de sélection des sites. Le ministère de l'Environnement a plusieurs critères de sélection dont certains qui ont rapport à la distance des infrastructures par rapport aux secteurs résidentiel, commercial et des habitations ou des lieux publics. Il y a aussi un élément au niveau des études de dispersion d'odeur, ce qui est une condition essentielle; il a fallu évaluer cet aspect-là pour s'assurer que le site réponde aux critères du ministère.

465 Il y a aussi des distances à respecter soit par rapport à des cours d'eau, aux eaux souterraines ou des lacs, ce qui ne nous concerne pas nécessairement dans ce cas ici.

470 Niveau de bruit comparable ou compatible au zonage et impact limité du camionnage sur la circulation dans le voisinage. Au niveau de l'agglomération, on s'est aussi donné d'autres critères : idéalement, que ce soit une propriété municipale, que la superficie soit adéquate par rapport au besoin qu'on a en lien avec les infrastructures qu'on veut implanter, disponibilité à court terme pour les réaliser le plus rapidement possible, proximité des grandes artères et autoroutes pour éviter le plus possible des problèmes au niveau de la circulation et capacité de branchement au réseau de Gaz Métropolitain dans le cas des centres de biométhanisation justement pour se donner cette opportunité-là de valoriser cette énergie.

475  
480 Donc, les sites retenus. Je suis passé rapidement, mais ce sont les sites que j'ai présentés tout à l'heure. Au niveau du site de l'ancienne carrière Demix, donc, le site en résumé, il respecte les lignes directrices du ministère de l'Environnement, il est propriété municipale, le terrain est disponible, une faible présence de contamination, il y a une accessibilité à une conduite de gaz et donc, le réseau a la capacité d'accueillir l'énergie qui va être produite par ce centre-là et il est à proximité de l'autoroute 40.

485 Ici, une petite représentation aérienne. Donc, les deux taches jaunes ici, donc, ici, c'est le centre de biométhanisation, ici c'est le centre pilote de prétraitement, et on voit les distances par exemple relatives au secteur résidentiel par exemple.

490 En quelques mots, un centre de biométhanisation d'une capacité de 60 000 tonnes. Il va y avoir 45 000 tonnes dédiées aux matières qui proviennent des citoyens, donc, les résidus de table des citoyens. On se donne aussi une flexibilité en acceptant l'équivalent d'environ 15 000 tonnes provenant des ICI, industries, commerces et institutions. Pourquoi? Pour assurer une stabilité au départ des opérations de ce centre-là. Donc, on voit en peu plus gros et je rappelle que la collecte des résidus de table, c'est une collecte séparée.

495 Opération en bâtiment fermé. Donc, toute cette opération-là, que ce soit la réception, le prétraitement des matières et aussi la biodigestion, ça va se faire à l'intérieur du bâtiment pour une durée d'environ une à trois semaines. Donc, c'est une réaction qui est très rapide. Vous avez une idée un peu, regardez ce qui ressort de cette installation-là, c'est du biométhane, donc, 4 millions de mètres cubes et 18 000 tonnes de compost - il manque une couple de zéro. Et on a une représentation, une photo ici de quoi ça peut avoir l'air le digestat, c'est comme une espèce de boue un peu séchée qui demande à être composté.

505 Centre pilote de prétraitement. La même chose, 25 000 tonnes d'ordures ménagères. On parle d'une opération qui se fait complètement dans un bâtiment fermé. Donc, réception, prétraitement, le tri des matières vont se faire à l'intérieur, tri mécanisé va se faire à l'intérieur pour être en mesure d'en ressortir des matières recyclées, soit du plastique, des métaux, des combustibles dérivés des déchets ou une matière organique pour de la biotransformation comme par exemple du compostage.

510 L'implantation au sol maintenant. Donc, une vue aérienne, une petite représentation de l'ancienne carrière Demix. Ici, - ça c'est petit un peu, c'est petit pour moi aussi - donc, on va suivre la flèche. Vous avez ici, c'est la voie de service. Donc, si on suit la flèche ici, c'est la voie de service, Broadway ici; les camions vont arriver de ce côté-ci, vont entrer. Si on parle du centre de biométhanisation, c'est celui-là ici où est la flèche. Donc, les camions vont rentrer par

515 ici, vont suivre ce parcours-là jusqu'à venir à l'arrière. Ici, ce sont toutes des portes de réception, par exemple, des camions qui vont amener les résidus de table. On a aussi une porte pour le transbordement des résidus verts et aussi il y va y avoir un endroit dédié pour sortir le digestat ou le pré-compost.

520 Rapidement, ici, on a la section de stockage. On prétraite les matières, donc, on prépare la matière, on enlève les contaminants, on enlève les gros morceaux à l'intérieur et il y a une espèce de boue qui est produite et après ça, c'est envoyé dans ces cylindres-là ici et c'est là que la réaction de biométhanisation se passe. Ça va être dans ce coin ici.

525 Il y a des réservoirs de stockage de biométhane et dans ce secteur-ci, c'est le traitement du biométhane. Donc, avant de l'envoyer dans le réseau de Gaz Métropolitain, il faut l'épurer. On va revenir un peu plus loin là-dessus avec une représentation plus visuelle.

530 Ici, de ce côté, c'est le centre pilote de prétraitement. On voit, c'est relativement simple, le bâtiment, on n'a pas nécessairement d'opérations très très compliquées. Donc, les camions rentrent à l'intérieur, il y a un tri et les différents types de matières, et je rappelle que c'est plus dans une option de recherche de développement et de recherche de marché. Donc, ce n'est pas une installation qui est je dirais opérationnelle, c'est vraiment pour trouver des solutions sur ce qui reste dans le sac vert.

535 Ajustements requis au règlement de zonage. À partir d'ici, je passerais la parole à Martin qui va vous expliquer en quoi consiste ces ajustements-là.

**M. MARTIN GAULIN-GENDREAU :**

540 Alors, au niveau du Plan d'urbanisme de Montréal-Est, actuellement le terrain est affecté à des fins industrielles et le zonage, ce sont des activités industrielles lourdes.

L'usage envisagé, on vous en a parlé, donc, c'est un centre de traitement de matières organiques. C'est un usage qui n'est pas prévu dans la réglementation actuelle d'urbanisme

545 local. Par contre, l'agglomération peut par le biais de l'article 89 de la Charte de qui relève  
l'*agglo* qui est l'organisme qui est responsable du traitement des matières résiduelles, donc,  
l'*agglo* peut autoriser l'usage par le biais d'un règlement spécifique qui s'ajoute à ce moment-là à  
la réglementation locale.

550 Le règlement peut également prévoir en plus de l'usage, des dispositions ou des normes  
particulières qui peuvent être proposées pour mieux encadrer le projet. Ça, je vais vous en faire  
la présentation.

555 Tout d'abord, l'usage autorisé serait autorisé sur les lieux, il y en a deux. Donc, du côté  
est, le centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé et  
du côté ouest, un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères également en bâtiment  
fermé.

560 Au niveau des conditions, le règlement prévoit des conditions au niveau relatif à  
l'implantation, la hauteur et la densité sur le terrain. Donc, d'une part, les dispositions  
réglementaires locales prévues par la réglementation locale de Montréal-Est continuent de  
s'appliquer à l'exception de deux. D'une part, la hauteur minimale qui était requise, la  
réglementation municipale demande une hauteur minimale de 3 mètres. Compte tenu qu'on est  
565 dans un processus où pour le moment, vous avez vu que les plans sont encore un peu  
préliminaires, on n'est pas convaincu qu'il n'y aurait pas des parties de bâtiment qui pourraient  
être inférieurs à 3 mètres. Donc, pour éviter une dérogation, on prévoit une hauteur minimale de  
zéro au lieu de 3 mètres. Notamment dans le cas des réservoirs, ça se peut que les réservoirs  
au lieu d'être debout soient couchés; donc, la hauteur ne serait pas atteinte.

570 La deuxième disposition qui est la dérogation suivante, la modification à la  
réglementation, c'est une marge de recul de 3 mètres au lieu de 10 mètres. 3 mètres, c'est à  
peu près l'équivalent de 10 pieds - 10 mètres, ça fait à peu près 30 pieds. C'est une disposition  
qui est requise entre les bâtiments entre eux et au centre tout à l'heure quand on voyait les deux  
projets, on voyait qu'il y avait un bâtiment, les anciens bureaux de la carrière Demix sont toujours  
575 en place. Ils sont occupés par le Service de police de la Ville de Montréal pour des questions

de... c'est pas un poste de police comme tel, c'est des activités autres qui se tiennent, mais le bâtiment est toujours actif et toujours utilisé, et on demanderait un retrait de 10 mètres surtout du côté ouest.

580           Donc, c'est un dégagement qui peut être requis dans certains cas, mais dans le cas présent, ça nous semble un peu trop ultime; donc, on propose un recul de 3 mètres au lieu de 10 mètres entre le centre pilote de prétraitement et la limite ouest, donc, dudit bâtiment.

585           Au niveau des occupations des espaces extérieurs, les dispositions réglementaires locales continuent de s'appliquer à l'exception de la disposition suivante relative au stationnement. Compte tenu qu'il y aura quand même peu d'emploi, on prévoit que 20 espaces de stationnement pour chacun des bâtiments seraient acceptables; la réglementation actuelle en permet beaucoup plus.

590           Finalement, l'aménagement paysager. Donc, en plus encore une fois des normales locales, s'appliqueraient les éléments suivants : On exigerait le dépôt d'un plan d'aménagement qui est requis avant le début des travaux. On demande également 12 mois maximum pour l'aménagement du terrain après la fin des travaux de construction des deux bâtiments et évidemment le maintien d'un caractère végétal sain pour éviter qu'il y ait une dégradation des  
595 plantations.

600           Au niveau des entrées charretières, ici, on a un cas un peu particulier compte tenu de la nature. On est sur une voie de service, il y a beaucoup de trafic et compte tenu qu'on n'était pas encore convaincu tout à fait de comment on pourrait gérer les accès au site, alors, on a prévu dans la réglementation une étude de circulation pour toute demande de permis qui va venir préciser la localisation optimale des entrées charretières qui donneraient évidemment accès aux emplacements. C'est dans un principe de sécurité routière.

605           Je termine avec un avis, l'avis du Comité d'architecture et d'urbanisme qui a regardé les quatre projets. Il s'est dit en accord avec le projet des cinq centres de traitement de matières organiques et du centre de pré traitement.

Alors, voilà pour les aspects réglementaires.

**M. ROGER LACHANCE :**

610

Donc, maintenant si on passe aux résultats des études plus spécifiques au centre de traitement de Montréal-Est, donc, en termes de circulation, quel est l'impact, combien de camions il va y avoir en lien avec cette activité-là.

615

Donc, en moyenne, on parle d'une moyenne annuelle, pour l'ensemble, que ce soit pour le centre de biométhanisation ou/et, je devrais dire, le centre pilote de prétraitement, on parle d'une moyenne journalière de 58 camions par jour. On vous l'a divisé en différentes périodes de l'année.

620

Par exemple, de décembre à mars, il n'y a pas de résidus verts. Tout à l'heure je vous disais ce qui va entrer sur ce site-là, c'est des résidus de table et des résidus verts. Donc, de décembre à mars, il n'y a pas de résidus verts. Donc, ce qui va rentrer pendant cette période-là, ce ne sont que les résidus de table et aussi les ordures ménagères prévues pour être, je dirais, traitées et le projet de recherche qu'on va avoir au niveau des ordures ménagères dans le centre

625

pilote de prétraitement. Pendant cette période-là, on parle de 44 camions par jour. Et ça, cette base-là reste pareille toute l'année.

630

La différence dans les périodes d'avril à septembre, en fin de compte, ce sont les résidus verts qui commencent à être produits au printemps. Donc, c'est pour ça qu'on ajoute 11 camions par jour d'avril à septembre; c'est en raison des résidus verts qui sont apportés au centre et qui sont transbordés. Et pour la période d'octobre-novembre, on parle de 88 camions par jour. Pourquoi? C'est la période de l'année où par exemple, les feuilles... on est justement dedans, les feuilles tombent, il y a une très très grande production de résidus verts pendant cette période-là.

635

Donc, c'est ça le portrait au niveau du camionnage et c'est pour des installations qui opèrent à pleine capacité.

640 La base de la simulation des déplacements sur la circulation locale. En fin de compte ce qu'on a fait, c'est qu'on a compté l'ensemble des déplacements, pas seulement les matières qui rentrent et qui sortent, mais aussi les employés, les fournisseurs, tout ce qui pouvait rentrer et sortir sur ce site-là et on a pris, on a tout pris ça en compte et on a multiplié ce chiffre-là par un facteur de sécurité de 50%. Donc, on a ajouté 50% aux chiffres qu'on avait.

645 La simulation de la circulation en fin de compte correspond à la pire des conditions. Donc, aux heures de pointe du matin à la période qui compte le plus grand nombre de déplacements d'octobre à novembre. Donc, on a pris la pire des conditions pendant l'année. Et on sait par contre qu'en réalité, les camions n'entrent pas le matin à l'heure de pointe, les collectes commencent tôt le matin et les camions entrent un peu plus tôt vers peut-être 10 heures au centre de traitement. Donc, en faisant ça, on a essayé de simuler ou on a simulé les choses dans les pires conditions.

655 La conclusion de l'étude en fait, c'est que si le centre de traitement était en activité aujourd'hui, ça engendre un faible nombre de déplacements et un impact vraiment minime sur la situation actuelle du réseau. On sait que, par exemple, sur Marien, ça n'empêche pas qu'il peut y avoir des problèmes de congestion, mais l'ajout de ce centre-là ou de ces centres-là n'ajoutera pas quelque chose de significatif.

660 Donc, il n'y a aucune mesure au niveau du transport routier qui est requise en lien avec les activités du centre.

665 Au niveau des odeurs, deuxième préoccupation. La méthode pour déterminer le taux d'émission d'odeur, ç'a été évalué... l'évaluation a été basée sur une banque de données de plus de 400 cas comparables en opération. Donc, oui, c'est une simulation, mais c'est basé sur des cas réels dans le monde.

Les exigences du ministère en termes de détection des odeurs à la limite de la zone résidentielle ou commerciale, c'est qu'ils nous demandent de respecter une unité d'odeur 98%

du temps, puis je vais revenir sur les unités d'odeur, et on ne peut pas dépasser 5 unités d'odeur 99.5% du temps. En fait, les simulations démontrent qu'on ne dépasse pas jamais.

670

Par comparaison, c'est quoi une unité d'odeur? Bien, une personne parfumée, on parle à peu près de 20 à 50 unités d'odeur; quand on tond notre gazon, du gazon fraîchement coupé, 250 unités d'odeur; les vieilles poubelles, 500 unités d'odeur; barbecue, 2 500 à peu près. Donc, je pense que ça nous aide un peu plus à comprendre ou faire des liens entre les critères du

675

ministère de l'Environnement, puis les évaluations qui ont été faites et les odeurs plus familières qu'on peut rencontrer dans notre vie de tous les jours.

Il est clair que ce résultat de simulation, en fait la conformité aux lignes directrices du ministère, en fait, c'est une condition essentielle, on devait rencontrer ces critères-là sinon le site ne pouvait pas être retenu. Et on les rencontre.

680

Quelles sont les mesures prévues justement pour minimiser l'impact des odeurs? Je vous parlais tout à l'heure bâtiment fermé sous pression négative. Donc, pression négative, c'est que ça aspire par en dedans. Quand les portes ouvrent, on aspire. Donc, on ne veut pas que l'air sorte. Réception des matières dans un endroit clos, à l'intérieur. Lavage des roues de camion avant la sortie. Traitement de l'évacuation de l'air à l'aide de filtres performants. Donc, oui, c'est beau, tout se passe à l'intérieur, mais avant de rejeter cet air-là, ça va être filtré. Et un monitoring en continu des odeurs en cours d'opération.

685

Le bruit maintenant. Il y a en fait un règlement de la Ville de Montréal-Est et il y a aussi les lignes directrices du ministère. Qu'est-ce qui a été simulé en fin de compte, il y a une évaluation du nombre de camions qui a été faite et le bruit que ces camions-là pouvaient générés, tout ça a été évalué.

690

La conclusion. En fait, c'est que les résultats obtenus sont en deçà des seuils fixés par les divers règlements que ce soit de la Ville ou du ministère de l'Environnement. Et chose importante, c'est que les équipements liés au traitement de ces matières-là, donc, les

695



ventilateurs et autres équipements qui peuvent être installés dans ces centres de traitement vont être installés à l'intérieur justement pour minimiser le bruit qui pourrait être généré.

700

Qualité architecturale et aménagement paysager. Il est clair pour nous, et tout le monde où on s'est promené, même les discussions qu'on a eues au sein de nos équipes aussi, tout le monde nous a demandé : Écoutez, c'est important d'insérer dans vos appels d'offres des exigences en matière de design et d'architecture pour justement bonifier le caractère architectural du secteur ou de l'ensemble des secteurs en fait dans lequel on propose l'aménagement de ces centres-là.

705

C'est aussi une vitrine technologique et écologique. Donc, on parle de construction avec certification LEED. On parle de toit vert, on parle d'aménagement paysager avec entretien approprié, puis on parle aussi peut-être d'éoliennes ou d'autres éléments liés au développement durable et qui peuvent produire de l'énergie propre.

710

Donc là, on est rendu justement à vous montrer les concepts qui ont été élaborés. Ça ne veut pas dire que ça va être exactement ça, ça va être exactement de cette façon-là que ça va être construit, mais ça vous donne une idée de quoi peut avoir l'air un centre de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement.

715

Donc, vous avez une vue aérienne ici de l'ancienne carrière Demix. Je vous invite à regarder plus... on va s'installer ici sur le plateau, je vais agrandir. Donc, vue aérienne, on peut voir un peu à quoi ça peut ressembler ces bâtiments-là. Donc, toit vert avec mosaïque. C'est un potentiel, ça peut être aménagé de cette façon-là. D'une autre vue maintenant, de façon, donc, on a pris une photo de l'autre côté de l'autoroute 40 et ça pourrait donner... ça, c'est la situation actuelle et ça pourrait donner ceci comme concept architectural.

720

Donc, il y a moyen de faire autre chose que des bâtiments carrés en tôle et il y a vraiment moyen, je dirais, de bonifier cet aspect-là. Un autre angle. Donc, évidemment il y a quand même pas mal d'arbres, puis c'est correct aussi, donc, on voit un petit peu moins, mais ça peut ressembler à ceci.

725

730 Ce qui est important maintenant, parler des prochaines étapes potentielles. Donc, on  
parle par exemple suite aux consultations, aux rencontres qu'on a avec vous, donc, on peut  
parler d'un dépôt du rapport de l'Office environ cet hiver. Adoption du règlement de zonage par  
le conseil d'agglomération à l'hiver 2012. Donc, les élus vont être saisis de ces projets de  
modification de règlement à peu près à cette période-là. Création d'un comité de suivi en 2012.  
Pour nous, c'est aussi très important de faire évoluer le projet avec les gens du milieu.

735 La formule d'un comité de suivi, ou comité de vigilance, on le sait qu'il y a déjà des  
structures dans le secteur ici, il y a déjà des tables et d'un secteur à l'autre, que ce soit ici au  
complexe environnemental ou dans Villeray-Saint-Michel par exemple, il y a différentes formules.  
Alors, on va consulter le milieu justement pour s'assurer de s'intégrer le mieux possible  
740 justement dans vos structures que vous avez déjà en place.

Lancement de l'appel d'offres, été 2012. Début de construction prévu, l'hiver 2014. Et  
pour une mise en opération prévue à l'été 2015. Ce qui est important de mentionner ici, puis il y  
a eu déjà des articles dans les journaux, on vous parle de 5 infrastructures. L'échéancier de  
745 réalisation de ces 5 infrastructures, en fin de compte autant les infrastructures prévues à  
Montréal-Est, celles prévues au complexe environnemental Saint-Michel et celle dans l'ouest,  
elles ont toutes à peu près... elles ont toutes le même échéancier. Donc, ces quatre-là vont se  
réaliser en parallèle en même temps.

750 Il y en a une que l'on recommande de retarder un peu, c'est le centre de  
biométhanisation prévu à Lasalle. Pourquoi? L'évaluation qu'on en fait, en fin de compte on est  
allé voir qu'est-ce qui s'est passé dans d'autres villes. En fait, le taux de progression, le taux de  
participation des citoyens et ce qu'on s'est rendu compte, c'est que justement, la progression  
ferait en sorte qu'au départ, on n'a pas besoin tout de suite des deux centres de  
755 biométhanisation.

Si ça se passait, puis là, il y a un « si », si ça se passait de la même façon que ça s'est  
passé à Toronto par exemple ou à d'autres endroits, on aurait besoin du deuxième centre de  
biométhanisation à peu près 5 ans après le premier, après celui de Montréal-Est. Donc, je mets

760 des « si », mais c'est très très lié à la participation citoyenne. Donc tout ça est lié vraiment au fait  
que les citoyens participent grandement plus rapidement. Si on a besoin plus vite, on  
l'aménagera plus vite, mais je voulais juste démystifier ça aussi.

765 Donc, on parle de 4 infrastructures sur 5 au départ en même temps, une un peu réalisée  
probablement quelques années plus tard.

Alors, on est rendu à la période de questions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

770

Alors, merci, Monsieur Lachance. Alors, je suspends l'audience pour 15 minutes. Si  
vous voulez poser des questions, vous vous adressez au secrétariat, vous vous inscrivez et moi,  
je suivrai l'ordre d'inscription et chaque intervenant pourra poser 2 questions, j'expliquerai tantôt  
de quelle façon.

775

Alors, on se retrouve dans 15 minutes. Merci.

PAUSE... OUVERTURE DU REGISTRE...REPRISE

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

780

Tantôt quand j'ai présenté, j'ai parlé des deux commissions, j'ai signalé l'existence des  
deux commissions qui travaillent à l'intérieur de la même commission. J'ai nommé évidemment  
notre secrétaire pour celle-ci, Élise, et bien sûr le secrétariat général est assumé par madame  
Nicole Lacelle qui est ici présente.

785

J'ai déjà 20 inscriptions. Donc, on ne manquera pas de travail. Vous connaissez la  
procédure, On permet une petite introduction, mais vous devez vraiment être le plus spécifique  
possible sur les questions. C'est un dossier sur lequel on travaille depuis des années. Madame  
Lacelle et moi avons eu le plaisir d'être sur une commission sur la gestion des déchets pour la

790 Ville de Montréal en 1992; alors, vous comprenez que c'est un dossier qui a cheminé depuis très longtemps, monsieur Walker devait être là à ce moment-là déjà, certain.

Bien. Alors donc, je commence en recevant monsieur Pierre Tadros, s'il vous plaît. Alors d'habitude, on demande aux gens de s'adresser à la Commission et la Commission va  
795 aller chercher les réponses auprès de la Ville de Montréal. Bonsoir.

**M. PIERRE TADROS :**

Bonsoir. Alors oui, je m'appelle Pierre Tadros. J'ai deux petites questions pour vous.  
800 C'est deux questions plutôt techniques. La première question concerne les résidus verts. J'ai lu beaucoup sur le dossier, je travaille sur le dossier actuellement et ce que j'ai lu comme études ou comme projets considéraient les résidus verts dans les processus de biométhanisation. Je voudrais savoir pourquoi dans les projets qui sont présentés ou dans le projet qui est présenté ce soir, les résidus verts ne font que transiter par le site et s'en vont se  
805 faire composter ailleurs, j'imagine, ou je ne sais pas? Alors, pourquoi ils ne sont pas pris en considération?

- Est-ce que je pose ma deuxième question tout de suite?

810 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non, on va d'abord aller chercher celle-là. Alors, à la Ville de Montréal, s'il vous plaît. Donc, je pense que c'est 19 500 tonnes ou 550 tonnes, quelque chose comme ça?

815 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui. Je voudrais juste présenter mes deux collègues qui vont m'assister aussi pour répondre aux questions. Donc, j'ai monsieur Pierre Gravel ici qui est responsable, qui a préparé en fait le plan de gestion de matières résiduelles. Donc, chef de division gestion de

820 matières résiduelles, et monsieur Éric Blain qui est le chef de projet, donc, qui a la responsabilité d'aménager ces infrastructures.

Donc, je vais débiter la réponse à la question, puis peut-être monsieur Gravel pourra compléter. Donc, pourquoi pas les résidus verts? En fait, il est vrai que dans certains types de procédés, il y a des résidus verts qui vont dans la biométhanisation. Tout à l'heure, je mentionnais qu'il faut l'adapter au contexte montréalais; donc, on sait qu'en hiver, il n'y a pas de résidus verts qui sont produits.

Donc, quand on parle d'une recette et on veut s'assurer d'une stabilité au niveau des opérations, donc, c'est pour ça que le choix a été fait lors de l'élaboration du Plan directeur de séparer, de tenir les résidus verts, dans le secteur est, on s'entend, donc, de tenir les résidus verts à part des résidus alimentaires.

Donc, il y a une question de disponibilité de résidus verts selon la période de l'année et il y a aussi le fait que dans le secteur, je dirais, le grand secteur, je ne sais pas si vous vous rappelez ou la grande zone vert foncé, peut-être... - je pense que je vais me lever. Il y a peut-être un moyen plus rapide, mais bon, on y arrive - Donc, dans le secteur vert foncé ici, il y a une bonne quantité de résidus alimentaires disponibles et c'est pour ça qu'on a fait le choix dans le Plan directeur de séparer les résidus de table des résidus verts. Donc, il y a une question de quantités disponibles et il y a une question, je dirais, de moment de production des résidus verts.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

845 Mais les résidus verts sont vos résidus de meilleure qualité?

**M. ROGER LACHANCE :**

850 En fin de compte que ce soit les résidus de table ou les résidus verts, ça produit de l'excellent compost, un ou l'autre. Donc, les technologies permettent de produire de l'excellent compost à partir des deux matières premières.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

855 Il n'y en a pas un qui est supérieur à l'autre?

**M. ROGER LACHANCE :**

860 En fin de compte, au niveau de la qualité du compost, on va devoir rencontrer, en fait, certaines exigences ou des critères de performance de qualité au niveau du compost et là, peut-être, si on veut aller un peu plus dans le détail sur la qualité du compost, j'ai quelqu'un ici, madame Françoise Forcier qui est consultante au niveau de Solinov.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

865 Pour l'instant, je veux avoir la réponse à la question que monsieur a posée : Pourquoi cette quantité de résidus verts, on ne le garde pas et on l'exporte ailleurs?

**M. ROGER LACHANCE :**

870 Parfait. Donc, pour compléter ma réponse de ce côté-là, ce n'est pas propre seulement au secteur de l'est le fait de transborder des résidus verts; c'est vrai dans l'ensemble des 4 sites.

875 Par exemple, dans le secteur ouest... Ben, normalement le secteur ouest, c'est un centre de compostage, donc, oui, on va composter sur place, mais il se peut autant dans le

secteur ouest que nord, que sud, que est, que dans certaines périodes, les résidus verts, on le sait, par exemple à l'automne, il y a une quantité très grande qui se produit en même temps.

880 Le choix a été fait dans le Plan directeur qu'on était pour traiter ou composter les résidus verts à l'extérieur de l'île parce qu'il aurait fallu en fin de compte bâtir des installations de plus grande capacité de traitement, mais seulement pour une courte période dans l'année. et le choix ou je dirais la technologie la plus simple au niveau des résidus verts compostés à aire ouverte, donc, on n'a pas cet espace-là sur l'île, c'est pour ça qu'on parle de transbordement et d'exportation de résidus verts à l'extérieur de l'île.

885

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va, Monsieur?

890

**M. PIERRE TADROS :**

895 Très bien. Deuxième petite question technique. Vous parlez de mise en opération en 2015. Or, à ma connaissance, et je serais heureux d'apprendre autre chose ce soir, il me semble que les ententes de subventions gouvernementales imposent des constructions pour 2013 ? Alors, des mises en opération éventuelles pour 2014, je suis étonné de voir ce soir 2015 ?

Est-ce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas vu passer?

900

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Allez-y.

**M. ROGER LACHANCE :**

905           Donc, au niveau du financement, il y a deux conditions en fait. Bien, il y en a plusieurs, mais en termes d'échéancier, il y a deux volets. Avec le gouvernement provincial, la Ville doit avoir une entente signée d'ici septembre 2013. Donc, on ne parle pas de construction d'ici septembre 2013, mais que l'ensemble du financement soit arrêté d'ici septembre 2013 avec le gouvernement du Québec.

910           Il y a un autre volet. Le gouvernement fédéral, parce qu'en fin de compte au niveau de l'aide financière, on parle de... en fin de compte tout ce projet-là, donc, l'ensemble des infrastructures, on parle d'un projet de 215 M\$ et une aide financière des deux autres paliers de gouvernement de 135 M\$, donc, séparé à peu près moitié-moitié gouvernement provincial, 915 gouvernement fédéral.

              Donc, au niveau du gouvernement fédéral, il y a effectivement une condition où il est demandé, je dirais aux différents promoteurs que ce soit villes ou privés, d'avoir terminé et de mettre en opération les installations d'ici le printemps 2014. Donc, ça c'est une des conditions 920 du gouvernement fédéral.

              Actuellement, l'ensemble de l'information, l'ensemble de l'échéancier, tout ça, on a échangé régulièrement avec le gouvernement provincial parce que nous on parle au gouvernement provincial, donc, l'information est connue, on est en discussion avec le 925 gouvernement du Québec sur cette condition-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

              Donc, vous pensez rentrer à l'intérieur des échéances qui vous sont imparties?



930 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte ce qu'on mentionne, c'est qu'on va mettre en opération selon l'échéancier qu'on a projeté, on va mettre les centres en opération vers l'été 2015. Donc, on ne sera pas en opération au printemps 2014.

935

**M. PIERRE TADROS :**

Il arrive quoi avec le financement fédéral à ce moment-là?

940 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, ça veut dire que vous risquez de perdre l'entente fédérale?

**M. ROGER LACHANCE :**

945

En fin de compte ce que je viens de mentionner, c'est que cet élément-là au niveau de l'échéancier, il est connu, on a des discussions avec le gouvernement provincial et on n'a pas de réponse présentement, mais c'est actuellement en discussion avec le gouvernement du Québec.

950

**M. PIERRE TADROS :**

Mais Ottawa, vous n'avez pas de réponse pour le moment?

955 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte la façon que ça fonctionne, c'est que nous, notre interlocuteur, c'est le gouvernement du Québec.

960 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est qu'il ne peut pas parler directement au fédéral.

965 **M. PIERRE TADROS :**

Ah. O.K. Parfait.

970 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va?

975 **M. PIERRE TADROS :**

Je vous remercie.

980 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur Tadros. Je vais inviter deux autres personnes qui veulent venir ensemble, mais elles vont poser chacune une question, alors l'équilibre et la justice sera remplie. J'invite madame Alexandra Cyr et Oxylien Tristan Sebastien. Est-ce que c'est bien ça? L'autre fois, c'était deux femmes et là, c'est un homme, une femme. Très bien. Alors, vous avez aimé ça, Madame, vous revenez.

985 **Mme ÉLISE NAUD :**

Ce n'est pas la même.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

990 Ce n'est pas la même, mais c'est le même groupe. Est-ce que vous êtes le même groupe que celles qui sont venues la semaine passée?

**Mme ALEXANDRA CYR :**

995 On n'est pas le même.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1000 Non? Très bien. Allez-y. J'ai mal jugé. Alors, je vous écoute.

**Mme ALEXANDRA CYR :**

1000

Je voulais savoir, quand les camions vont amener les déchets de table des résidences jusqu'à l'usine de Montréal-Est, va-t-il y avoir des risques d'odeur?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1005

Pouvez-vous répéter votre question, je ne l'ai pas bien entendue.

**Mme ALEXANDRA CYR :**

1010

O.K. Quand les camions vont amener les déchets de table des résidences jusqu'à l'usine, est-ce qu'on va pouvoir sentir une odeur?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1015

Est-ce qu'on va sentir une odeur quand le camion va arriver avec les déchets de table?

**Mme ALEXANDRA CYR :**

Oui.

1020

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Monsieur Lachance?

1025

**M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte quand on parle d'ordures ménagères ou de résidus de table, en fait les odeurs, ça provient des matières organiques. Donc, en termes d'odeur, ça va être la même chose qu'un camion de vidange présentement. Donc, ce ne sera pas pire que ça.

1030

Et souvent les camions quand ils sont bien conçus et étanches, au niveau de la problématique des odeurs, ils sont en mesure de contrôler cet aspect-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1035

Donc, vous dites que dans le passage dans la ville ou dans le quartier construit, le camion qui transportera les déchets de table va avoir une odeur analogue à celle du camion de vidange que nous avons?

1040

**M. ROGER LACHANCE :**

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1045           Bon, pouvez-vous expliquer à madame qu'est-ce qui arrive quand vous arrivez sur le site maintenant?

**M. ROGER LACHANCE :**

1050           Quand on arrive sur le site, les camions sont immédiatement amenés à la réception en fait à l'intérieur du bâtiment. Donc, le camion entre sur le site et il y a des quais de déchargement et tout ça se passe à l'intérieur et il va y avoir un sas. Un sas, c'est un espace justement, il y a comme deux portes, une porte extérieur, le camion rentre, la porte ferme et il y a une autre porte pour décharger à l'intérieur, donc, s'assurer qu'il y ait le moins, je dirais, 1055 d'échange d'air possible vers l'extérieur.

              Si jamais, par exemple, les camions coulent ou le camion est sale, donc, tout à l'heure je mentionnais en termes de mesures préventives des odeurs, on peut laver les roues des camions. Il y a aussi tout le chemin sur le site en fin de compte, on peut le nettoyer. Ça aussi, 1060 c'est des pratiques répandues.

              Donc, si jamais il y a du liquide qui se répand par terre, on peut nettoyer l'extérieur, en fait le chemin de réception des camions.

1065           **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

              Est-ce que ça va comme réponse, Madame?

**Mme ALEXANDRA CYR :**

1070           Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Alors, Monsieur Oxylien Tristan?

1075

**M. OXYLIEN TRISTAN SEBASTIEN :**

Oui. Ma question : D'où va venir l'argent pour construire les 5 infrastructures et quel sera le coût total?

1080

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Alors, est-ce que vous avez entendu les réponses tantôt qu'il a données? Non? Il a répondu à une question un peu semblable. Alors, combien ça va coûter les infrastructures qui vont être mises en place?

1085

**M. ROGER LACHANCE :**

Le coût global des 5 infrastructures, c'est 215 M\$. Et de quelle façon ça va être financé? 135 M\$ qui vont venir du gouvernement du Québec et gouvernement fédéral, et évidemment la différence va venir de la Ville de Montréal.

1090

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, la différence va venir de la Ville de Montréal ou de l'agglomération de Montréal?

1095

**M. ROGER LACHANCE :**

De l'agglomération de Montréal.

1100 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que vous pouvez nous dire combien ça représente de coût par tonne de déchets l'ensemble de ces 215 M\$? Quel est le coût par tonne de déchet produit?

1105 **M. ROGER LACHANCE :**

On ne parle pas de coût d'opération, on parle vraiment de coût par tonne?

1110 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Dans le coût global, il y a des coûts d'opération, il y a des coûts d'immobilisation. Vous pouvez savoir les coûts d'immobilisation pour les distinguer?

1115 **M. ROGER LACHANCE :**

Si on parle du 215 M\$ divisé par... on parle de 219 000 tonnes de résidus alimentaires et résidus verts ou résidus organiques... donc, Pierre, t'es vite dans le calcul mental?

1120 **M. PIERRE GRAVEL :**

100 \$.

1125 **M. ROGER LACHANCE :**

100 \$ la tonne à peu près.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Pour les infrastructures.

1130 **M. ROGER LACHANCE :**

Pour les infrastructures.

1135 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Ça veut dire que ça, ça s'amortit sur une durée de vie de 20 ans?

1140 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, normalement on amortit ça sur 20 ans.

1145 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que ça va, Monsieur?

1150 **M. OXYLIEN TRISTAN SEBASTIEN :**

Oui.

1155 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. C'est la première fois que vous venez à une audience?

1155 **M. OXYLIEN TRISTAN SEBASTIEN :**

Oui.



**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous êtes encore vivant ? Bravo et merci.

1160

**M. OXYLIEN TRISTAN SEBASTIEN :**

Merci.

1165

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonne chance à vous. Alors, j'invite monsieur Charles Moreau, s'il vous plaît ?

**M. CHARLES MOREAU :**

1170

Alors, bonjour, Monsieur le président.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1175

Bonsoir.

**M. CHARLES MOREAU :**

Rebonjour peut-être qu'on pourrait dire aussi. Le calcul, moi, j'arrivais à 1 000 \$ par tonne tantôt et non pas 100 \$.

1180

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

210 M\$ sur...

1185 **M. CHARLES MOREAU :**

Il y avait juste une petite erreur de rien.

1190 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est rien qu'une erreur de 1 sur 10, hein?

**M. CHARLES MOREAU :**

1195 Honnêtement, en autant que ce n'est pas moi qui la paye, je n'ai pas de problème avec ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1200 On se faisait des blagues.

**M. CHARLES MOREAU :**

J'aurais deux questions.

1205

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

1210 **M. CHARLES MOREAU :**

La première, c'est concernant le compostage. Si je comprends bien selon les explications que vous avez fournies tantôt, il n'y avait pas de récupération d'énergie en rapport avec le compostage que vous prévoyez faire. Est-ce que c'est bien le cas?

1215 **M. ROGER LACHANCE :**

Vous parlez par exemple des centres de compostage de l'ouest et de...

1220 **M. CHARLES MOREAU :**

Oui, des deux centres que vous prévoyez mettre en place. Il n'y a pas d'énergie qui va être récupérée de ces centres-là, si je comprends bien?

1225 **M. ROGER LACHANCE :**

Il n'y a pas d'énergie qui va être récupérée pour être valorisée par exemple dans un réseau de Gaz Métropolitain, mettons.

1230 **M. CHARLES MOREAU :**

O.K. Parce qu'il y a une partie qui est digestat si j'ai bien compris, puis une autre partie qui est des résidus qui vont être compostés. Mais ici, des résidus, il n'y a rien qui va être essentiellement soutiré sous forme d'énergie?

1235 **M. ROGER LACHANCE :**

1240 Au niveau du compostage, bon, il y a de l'énergie, on le sait, la réaction de compostage produit une certaine quantité d'énergie, mais ça peut servir à chauffer le bâtiment ou des choses comme ça. Donc, ça pourra servir de cette façon-là, mais pas pour valoriser sous la même forme que la biométhanisation via le biométhane.

**M. CHARLES MOREAU :**

1245        Donc, si je vous suis bien, grosso modo, il y a 219 000 tonnes grosso modo visées par la réduction que vous essayez de faire ou mettre en place. Il y a à peu près, vite vite, environ 100 000 tonnes prévues, ou à peu près, de compostage soit de résidus verts ou autres ou de digestat éventuel. Donc, il y a à peu près la moitié ni plus ni moins pour lequel on en retirera aucune énergie hors digestat si on peut dire plutôt? Parce que le digestat, il y a eu l'énergie de..

1250        **M. ROGER LACHANCE :**

Hum, hum.

1255        **M. CHARLES MOREAU :**

O.K. J'ai de la difficulté avec ce bout-là, je vous dirais.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1260        Juste un moment pour la transcription. À la question que monsieur a formulée, l'autre a répondu oui. Ça va? Oui. - N'oubliez pas de vous adresser à moi.

**M. CHARLES MOREAU :**

1265        Je m'excuse, Monsieur Beauchamp. Je pense que j'aime trop le sujet.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1270        C'est possible.

**M. CHARLES MOREAU :**

1275 Tout ça pour dire que je me demandais jusqu'à quel point ça respectait les objectifs dans le cadre justement du gouvernement à savoir que le tout, tout l'ensemble du programme de 650 M\$ est voué à réduire l'impact que les déchets vont avoir sur les effets de serre, donc, faire en sorte que ça réduise seulement l'impact des déchets sur les changements climatiques.

1280 Dans la mesure où on n'utilise pas les technologies qui permettent de récupérer les gaz émis, bien, je me demande jusqu'à quel point on rejoint finalement les objectifs prévus, initialement visés par le gouvernement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1285 Vous, vous souhaiteriez qu'il y ait plus de production de méthane? C'est ça que je dois comprendre?

**M. CHARLES MOREAU :**

1290 En fait, l'objectif étant de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'émission de ces déchets-là éventuellement via les sites d'enfouissement parce que c'est ça la réalité actuelle. Ces déchets organiques en se décomposant dans les sites d'enfouissement émettent des gaz carboniques, des méthanes, et donc, ont un impact sur les changements climatiques.

1295 Ce que l'on veut par ce programme-là essentiellement, c'est d'arrêter de faire ça, puis là ce qu'on veut mettre en place, il y a une partie qui, oui, répond à cet objectif-là clairement, mais une autre partie ne répond pas. Puis ce qu'on nous dit, si j'ai bien suivi, c'est que dû à l'affluence des déchets résidus verts par certaines saisons, on n'est pas actuellement en mesure d'aller chercher l'énergie de ces déchets-là.

1300 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Mais si on fait du compost, ça va servir...

1305 **M. CHARLES MOREAU :**

Quand on fait du compost de la façon dont on parle actuellement, on ne récupère pas l'énergie. Donc, tout ce qui va être émis de ce site-là, du compost qui va être mis en andain, qui va être retourné, va fuir vers l'atmosphère, va causer exactement les mêmes effets que s'il était dans un site d'enfouissement. Et le gain net...

1310

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et il va y avoir une perte à l'atmosphère.

1315 **M. CHARLES MOREAU :**

Comment?

1320 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Il va y avoir une perte à l'atmosphère?

1325 **M. CHARLES MOREAU :**

En fait, ça va être identique que s'il était... mis à part le fait qu'on a un gain net au niveau du terreau qu'on va fabriquer avec le compost qu'on va traiter. Mais le gain par rapport aux changements climatiques, bien, je ne le vois pas.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1330 Monsieur Lachance?

**M. ROGER LACHANCE :**

1335 Écoutez, les gains au niveau des gaz à effet de serre, les gains environnementaux au niveau des gaz à effet de serre, puis je pourrai peut-être demander à mon collègue Martin Héroux de compléter ma réponse, en fin de compte, ça se passe au niveau des deux centres de biométhanisation où là, il y a vraiment de la production d'énergie.

**M. CHARLES MOREAU :**

1340 Tout à fait.

**M. ROGER LACHANCE :**

1345 Donc, il y a un gain. Ça se passe en atmosphère contrôlée et on est en mesure de récupérer le biométhane. Donc ça, c'est un premier gain.

Après ça, on parle du transport. Donc, la réduction des distances de transport, c'est aussi un gain et je dirais qu'il y a une réduction des gaz à effet de serre liée à cette activité-là.

1350 Troisièmement, vous l'avez mentionné, au niveau des sites d'enfouissement. Donc, les matières organiques ou les résidus de table, les résidus verts qui sont aujourd'hui envoyés dans les sites d'enfouissement et ces sites-là ne captent pas, donc, ce n'est pas sous une atmosphère contrôlée comme un centre de biométhanisation, donc, il y a des émissions fugitives de ces centres-là. Donc, il y a du méthane qui est un gaz à effet de serre puissant, plus de 20 fois les CO<sub>2</sub>, alors ça c'est le troisième gain.

1355

1360           Donc, la tonne de résidus organiques présentement qui va être dirigée vers les centres de biométhanisation, donc, on va récupérer l'énergie, mais les gaz à effet de serre qu'elle aurait produits, qui aurait été envoyés en fait dans l'atmosphère si elle était allée dans les sites d'enfouissement, bien, ça aussi, c'est une amélioration.

1365           Donc, c'est les trois volets sur lesquels on rencontre, on va dans la direction du ministère de l'Environnement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1370           Ça, il vous donne raison là-dessus, mais la question porte sur là où on fait du compost et dans le compost, vous ne faites pas de récupération des gaz et là, ils s'échappent à l'atmosphère.

**M. ROGER LACHANCE :**

1375           Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

          Est-ce que ces gaz-là ont un effet sur l'effet de serre par exemple?

1380           **M. ROGER LACHANCE :**

1385           En fait, c'est du CO<sub>2</sub>. C'est un gaz à effet de serre qui est moins puissant, mais effectivement cette portion-là, il n'y a pas de récupération. Je ne sais pas, peut-être Martin, je ne sais pas si tu as d'autres... Oui? Martin Héroux qui est ingénieur à la Ville de Montréal qui a justement évalué... qui a fait les différents calculs au niveau des GES.



**M. MARTIN HÉROUX :**

1390 Alors, le CO<sub>2</sub> qui est produit pendant le compostage, il est d'origine, il provient de la biomasse et il n'est pas comptabilisé comme un gaz à effet de serre. C'est la même chose pour le méthane qui est produit par un site d'enfouissement et qui est capté, quand on le détruit par combustion par exemple pour produire de l'énergie, il en ressort du CO<sub>2</sub> qui n'est pas comptabilisé non plus dans un bilan de gaz à effet de serre.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1395 Ça va?

**M. CHARLES MOREAU :**

1400 J'entends votre réponse.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1405 Non, non, mais la réponse me semble claire à la question que vous avez posée.

**M. CHARLES MOREAU :**

Oui, oui, la réponse est claire.

1410 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous pouvez diverger d'opinion.

**M. CHARLES MOREAU :**

1415 C'est ça, exactement. Vous avez tout saisi, Monsieur le président.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1420 Et ça, ce sera votre mémoire.

**M. CHARLES MOREAU :**

Comment vous dites?

1425 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ce sera votre mémoire quand vous viendrez déposer un mémoire.

**M. CHARLES MOREAU :**

1430 Je l'ai bien en mémoire, vous dites.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1435 Alors...

**M. CHARLES MOREAU :**

Petite suggestion à ce moment-ci, si vous me permettez, juste pour finir ce volet-là.

1440 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Pour finir parce que...

1445 **M. CHARLES MOREAU :**

Pourquoi n'utiliserez-vous pas le centre de biométhanisation de Lasalle justement et le mettre en fonction au début plutôt qu'attendre pour justement l'utiliser pour biométhaniser les déchets verts et les autres déchets plutôt que de justement laisser fuir le CO<sub>2</sub> à l'atmosphère et récupérer l'énergie de ces déchets-là parce qu'ils contiennent également autant d'énergie?

1450

Donc, je pense que ça pourrait être un gain éventuellement, puis si on est certain d'avoir besoin de cet outil-là parce qu'on croit au succès du programme, bien, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas au début, puis en tirer avantage immédiatement plutôt que d'attendre plus tard.

1455

Donc moi, je vous suggérerais peut-être de devancer la mise en application du centre de biométhanisation de Lasalle et d'acheminer les déchets verts que vous compostez pendant une période de temps X jusqu'à temps que la demande ou, si vous voulez, l'affluence des déchets organiques des citoyens arrivent à la hauteur de ce que vous souhaitez pour l'utilisation maximale de vos équipements.

1460

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1465 Je vous laisse répondre, mais je ne prolongerai pas dans ce sens-là. Je vous laisse répondre si vous voulez répondre.

**M. ROGER LACHANCE :**

1470 Écoutez, ces choix-là ont été faits dans le Plan directeur et puis peut-être au niveau technologique tout à l'heure, je vous mentionnais qu'il y a une question de disponibilité de la

matière au niveau des résidus verts qui est un élément quand même important et on veut s'assurer d'une stabilité des opérations.

1475 Alors, je ne sais pas, peut-être que monsieur Blain qui... Je laisserais peut-être Éric finaliser ma réponse.

**M. ÉRIC BLAIN :**

1480 Effectivement les résidus verts ne sont pas disponibles en période hivernale aux latitudes où est-ce qu'on se trouve et le procédé de compostage est un procédé beaucoup plus approprié et beaucoup moins dispendieux à mettre en place et à opérer pour des résidus verts. Les résidus verts se compostent très bien tandis qu'ils se biométhanisent beaucoup moins bien.

1485 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

**M. CHARLES MOREAU :**

1490 J'ai plus de questions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1495 Vous avez déjà deux bonnes questions de posées.

**M. CHARLES MOREAU :**

1500 Je vais me réinscrire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous essayez, hein? Mais vous vous réinscrivez.

1505 **M. CHARLES MOREAU :**

Non, non, je n'essaie pas.

1510 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

**M. ROGER LACHANCE :**

1515 Monsieur le président, excusez-moi. Il y aura monsieur Gravel qui voudrait apporter un correctif.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1520 Oui.

**M. PIERRE GRAVEL :**

1525 Je veux juste revenir sur la question des coûts à la tonne pour les infrastructures. Effectivement quand on pense aux infrastructures, on parlait de 219 000 tonnes pour un coût de 215 M\$. Il faut penser que 219 000 tonnes, c'est un coût annuel, alors, on ne paye pas les infrastructures en un an. Si on payait ça en un an, ce serait 1 000 \$ la tonne évidemment, mais on va recevoir 219 000 tonnes à chaque année pour un investissement de 215 M\$ sur 20 ans. Alors, de là la réponse de 100 \$ la tonne. C'est pas 1 000 \$ la tonne, c'est 100 \$ la

1530       tonne parce qu'on ne paye pas ça sur un an. C'est le correctif. Moi, c'est 1757, moi, ma date de naissance.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1535               Très bien. Donc, vous avez calculé non seulement l'investissement, mais l'amortissement sur 20 ans.

**M. PIERRE GRAVEL :**

1540               Effectivement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

                  Très bien. Alors, Monsieur Réal Bergeron, s'il vous plaît ?

1545

**M. RÉAL BERGERON :**

                  Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Messieurs.

1550 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

                  Bonsoir, Monsieur.

**M. RÉAL BERGERON :**

1555

                  Ma première question concerne les nuisances et les risques qui sont associés à l'usine de biométhanisation. En préambule, j'aimerais me référer à certains exemples d'usines en Europe. Il y a d'abord l'usine Amétyst à Montpellier en France qui a été construite en 2008 qui semble avoir quand même beaucoup de points communs avec l'usine projetée.

1560 Cette usine-là a connu de nombreux problèmes depuis sa mise en exploitation, notamment des problèmes d'odeur importants dont les voisins se plaignent encore aujourd'hui, des problèmes de mouches aussi, assez dramatique. Il y a eu un incendie en 2010 dans cette usine-là.

1565 Actuellement l'usine fonctionne à 60% de sa capacité. Elle a connu différents dysfonctionnements, des ajustements nombreux. Pourtant, on la garantissait sans odeur. Si on parle des odeurs, elle était garantie sans odeur par le promoteur. Évidemment il devait y avoir d'autres garanties aussi, je présume.

1570 Finalement cette usine-là est presque utilisée comme centre de transbordement à cause de la mauvaise qualité des extrants, des biogaz, puis du compost.

1575 En Allemagne, en décembre 2007, il y a eu une implosion dans une usine de biométhanisation. Toujours en Allemagne, en novembre 2005, il y a des émanations de sulfure d'hydrogène qui ont causé 4 décès.

J'arrive à ma question. Connaissez-vous les causes des nombreux problèmes rencontrés dans ces usines-là? Si oui, ces problèmes pourraient-ils se produire à Montréal-Est? Voilà.

1580

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, vous avez parlé de l'usine de Montpellier, vous avez parlé d'une usine en Allemagne...

1585

**M. RÉAL BERGERON :**

J'avais le nom de la ville, mais c'était tellement difficile à prononcer que je n'osais pas.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1590

O.K. Et une autre...

**M. RÉAL BERGERON :**

1595

C'est deux usines en Allemagne.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1600

Deux usines différentes.

**M. RÉAL BERGERON :**

En Allemagne, oui, différentes.

1605

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, je sais, Monsieur Lachance, vous avez envoyé aussi... est-ce que vous avez envoyé une mission en Europe dans vos études?

1610

**M. ROGER LACHANCE :**

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1615

Alors, est-ce que vous connaissez les événements auxquels monsieur se réfère?



**M. ROGER LACHANCE :**

1620                   Personnellement, non, pour moi. Par contre, je pourrais demander à monsieur Blain qui a été, qui a visité quand même certaines installations en Europe et je compléterai aussi avec madame Françoise Forcier qui a été notre consultante dans la préparation du Plan directeur.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1625                   Je rappelle toutefois que j'aimerais si vous avez des réponses sur Montpellier plus spécifique ? Vous n'en avez pas sur Montpellier ?

**M. ÉRIC BLAIN :**

1630                   En mars dernier, on a visité 13 usines en Europe; on n'a pas visité celle de Montpellier, on n'a pas entendu parler des problèmes que vous mentionnez. On a visité plusieurs usines en Europe, plusieurs usines de biométhanisation, et jamais on ne nous a parlé de ces problèmes-là.

1635                   Les centres qu'on a visités nous rassurent beaucoup, les opérations s'y déroulent très bien et il n'y a pas de présence d'odeur à l'extérieur.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1640                   Est-ce que vous avez visité des usines qui avaient eu des problèmes?

**M. ÉRIC BLAIN :**

1645                   Non, pas à notre connaissance.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

1650

**M. ROGER LACHANCE :**

Donc, peut-être madame Forcier ? J'ai aussi monsieur Micone qui est notre consultant au niveau des odeurs, qui est aussi familier peut-être avec justement les installations de Montpellier. Peut-être Françoise ?

1655

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

Je ne peux pas répondre spécifiquement sur ces deux installations que je ne connais pas et que je n'ai pas visitées. J'en ai visité plusieurs autres par contre qui fonctionnaient bien. C'est certain que lorsqu'on choisit d'aller visiter des installations, on choisit d'aller visiter des installations qui sont des modèles, qui fonctionnent bien et qui sont des succès pour voir quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour justement que ça fonctionne bien.

1660

On choisit aussi parfois des installations qui ont moins bien fonctionné ou qui ont connu des problématiques pour voir justement comment ils ont apporté des solutions à ces problématiques.

1665

Je connais davantage les usines de compostage qui ont eu des problèmes parce qu'on a beaucoup entendu parler de problématique d'odeur associée au compostage et très souvent, on entend davantage parler des usines qui causent problème que des nombreuses usines qui ne posent pas problème malheureusement.

1670

Il y en a, donc, un grand nombre qui fonctionne très bien. En Allemagne par exemple, il y a environ 800 installations de compostage et de biométhanisation qui sont appliquées au traitement des matières organiques séparées à la source comme les résidus alimentaires et

1675

les résidus verts. Qu'il y ait des cas d'installations qui ne fonctionnent moins bien, ça peut arriver; il y a des cas de défaillance dans tous les domaines.

1680 Ce qui est important effectivement, c'est au moment de la planification, de bien documenter, la planification plus fine, plus documentée, de bien documenter les problématiques, à quoi elles ont été associées et de prendre les moyens pour les éviter et je pense que ces étapes-là sont en train de se passer ou sont en cours de réalisation.

1685 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Madame Fournier, dans votre recherche, est-ce que vous avez vu un survol de littérature qui aurait fait le point sur les expériences positives et les expériences négatives dans un pays comme l'Allemagne par exemple ? Il doit bien exister un répertoire ou une  
1690 étude globale de performance ?

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

Il y a plusieurs études qui existent évidemment et, comme je le mentionne, il y a  
1695 beaucoup d'études qui ont porté sur les problématiques d'odeur et comme le mentionnait monsieur Micone aussi, il y a tellement de documentations qui existent là-dessus, ça a d'ailleurs amené l'élaboration de différents outils dont les études de modélisation des odeurs qui ont vu le jour justement pour améliorer la planification des installations en fonction des contextes de localisation, des technologies qui sont choisies, de l'envergure des installations  
1700 pour mieux planifier justement les bons, je dirais les bons choix technologiques dans des contextes particuliers.

**M. RÉAL BERGERON :**

1705 Monsieur le président, vous permettez, ç'aurait été possible d'avoir ces informations en saisissant « *risque et biométhanisation* » sur un moteur de recherche. Je pense que les gens auraient pu avoir les informations que j'ai actuellement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1710 Ah bon.

**M. RÉAL BERGERON :**

1715 Ma deuxième question.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est-à-dire qu'il y a un monsieur qui veut répondre en complément aussi.

1720 **M. PHILIPPE MICONE :**

Bonjour, Philippe Micone. Comme vous aviez demandé, pour Amétyst, moi, j'ai eu la chance d'aller sur le site d'Amétyst à Montpellier à trois reprises, donc, avant la construction, pendant la construction et pendant la montée en charge.

1725 Le problème qu'il y avait à Amétyst, et je pense que si justement la Ville de Montréal a pris toutes les mesures pour s'assurer que les nuisances olfactives soient minimales, c'est justement parce qu'ils n'ont pas copié le modèle Amétyst.

1730 Amétyst, c'est une usine qui est à moitié ouverte. C'est-à-dire que premièrement, une grande partie du stockage des déchets ou des résidus alimentaires, résidus organiques, se fait à l'extérieur. Deuxième chose, le BRS qui est ni plus ni moins, donc, l'outil qui est utilisé sur le site pour justement générer le méthane à partir des résidus est aussi en partie ouvert, c'est-à-dire que le digestat en fin de BRS va passer, donc, à l'air libre et tomber sur des convoyeurs, 1735 convoyeurs qui vont amener le digestat vers la partie compostage toujours en étant à aire ouverte.

1740

Dans le cas des sites et des projets proposés par la Ville de Montréal, on n'est pas du tout dans ce cas de figure. On est toujours totalement cloisonné avec dépressurisation et traitement, donc, de l'air.

1745

Donc, on est très loin, je dirais, de l'expérience Amétyst et je vous encore si jamais vous avez comme ça des informations qui viennent d'internet de bien regarder de quelle façon fonctionne le procédé. Habituellement ce sont des procédés qui effectivement se font en grande partie en air ambiant. Disons ça comme ça.

**M. RÉAL BERGERON :**

1750

Monsieur le président, c'est juste pour mentionner que les problèmes à Amétyst ne se résument pas seulement à des problèmes d'odeur. Juste préciser ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1755

Très bien.

**M. RÉAL BERGERON :**

Deuxième question?

1760

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

**M. ROGER LACHANCE :**

1765

Monsieur le président, est-ce que je pourrais juste fermer cette question-là?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1770 Oui, excusez.

**M. ROGER LACHANCE :**

1775 Pas de problème. Donc, il ne faut pas oublier qu'on est en amont du processus. C'est-à-dire que j'ai mentionné tout à l'heure qu'on irait en appel d'offres. Par exemple, c'est prévu d'aller en appel d'offres à l'été 2012.

1780 Donc, le choix de la technologie, le choix du fournisseur n'est pas fait. On ne peut pas supposer aujourd'hui : Est-ce que le fournisseur qui est à Montpellier va répondre à cet appel d'offres-là? Il est clair par contre qu'on va analyser les appels d'offres qu'on va recevoir et je mentionnais tout à l'heure qu'il faut que ce soit éprouvé. Donc, c'est clair qu'on va aller regarder dans les propositions qui vont nous être soumises s'il y a effectivement des problèmes à certains endroits par rapport au procédé.

1785 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Oui, Monsieur Burton?

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

1790 Mais, permettez-moi, déjà dans l'appel d'offres au niveau du cahier de charges, il y aura des lignes directrices par rapport aux émissions d'odeur et tout ça ? Ce sera déjà précisé les objectifs à atteindre ?

1795 **M. ROGER LACHANCE :**

C'est sûr qu'au niveau de l'appel d'offres, on pourra... J'hésite à parler du volet d'appel d'offres parce qu'on considérera... c'est bien évident que quand on est dans l'étape

1800 d'élaboration de ces cahiers des charges, on peut difficilement présentement parler du contenu. Même on ne peut pas parler du contenu des appels d'offres, mais c'est clair qu'il va y avoir des objectifs de performance,.

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

1805 O.K.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1810 Monsieur Bergeron, une autre question?

**M. RÉAL BERGERON :**

1815 Oui. Comment comptez-vous assurer la rentabilité de l'usine en cas de sous-utilisation qui serait due notamment à une faible participation des citoyens à la collecte des matières organiques ?

**M. ROGER LACHANCE :**

1820 Donc, c'est une des raisons principales où on a ajouté par exemple, on a réservé une quantité de résidus de table, donc, de la matière organique de l'équivalent de 15 000 tonnes provenant des industries, commerces et institutions. Donc, je dirais que c'est un premier élément de sécurité pour s'assurer justement de la stabilité et aussi de la rentabilité.

1825 C'est bien évident quand on parle... ça va être un changement. Ça va être un changement de comportement, on va demander à tous de changer la façon de gérer ses résidus de table à la maison. Donc, avec beaucoup beaucoup de sensibilisation auprès des citoyens pour assurer un maximum de participation. Donc, ça va être vraiment de ce côté-là où il faudra travailler très fort avant l'introduction, avant la mise en marche de ces centres de

1830 traitement et aussi il y a des projets pilotes présentement qui se déroulent à certains endroits; donc, on suit ça de très près pour voir de quelle façon la situation évolue.

1835 Donc, sensibilisation au niveau des citoyens pour une participation maximale et le fait qu'on propose par exemple un centre de biométhanisation au départ et un deuxième un peu plus tard, c'est justement pour s'assurer qu'on ne se ramasse pas avec deux infrastructures qui fonctionnent à la moitié d'une capacité.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va ?

1840

**M. RÉAL BERGERON :**

Merci.

1845 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Juste une petite question sous-jacente à ça, Monsieur. Les ICI, est-ce que ces gens-là payent pour les services que vous rendez?

1850 **M. ROGER LACHANCE :**

Présentement les ICI, en fait, le service est rendu le secteur privé et les ICI que l'on compte accueillir dans le centre de biométhanisation vont devoir payer un tarif.

1855 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, ils ramassent eux-mêmes leurs résidus ?



**M. ROGER LACHANCE :**

1860

Je dirais pour... présentement, oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

1865

Très bien. Ça va. Donc, j'invite madame Nicole Loubert, s'il vous plaît ?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1870

Bonsoir. J'étais là en 1992 moi aussi.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est un nom que je reconnais aussi.

1875

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1880

J'étais là et justement depuis cette année-là et depuis cette consultation, on a parlé d'équité territoriale, et c'est un petit peu mon propos de ce soir. Ma question, mais je voudrais commencer par dire qu'en 1992, la Ville de Montréal proposait de mettre tous ces déchets dans la carrière de l'Est, donc, la carrière Lafarge maintenant, et en simultanément, la régie, disons tout le reste de l'île proposait un incinérateur où tous les déchets du reste de l'île viendrait aussi dans l'est de l'île.

1885

Donc, c'était un projet complet et il y avait interaction entre les deux dans le temps même si ça n'avait pas l'air de ça au départ. Après ça, les deux projets ont été annulés et là, il fallait faire quelque chose. On a proposé trois centres de transbordement sur l'île. Ça c'était la CMM qui proposait ça.

1890

Et tour de magie, il n'y en a eu qu'un seul. Devinez où? Dans l'est de Montréal. Il a commencé avec à peu près 150 000 tonnes, quelques années après quelque chose comme 300 000, 400 000 tonnes et aujourd'hui, il est rendu à 1 million de tonnes, ce qu'on appelle maintenant le centre de tri, recyclage et transbordement.

1895

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce centre de transbordement, donc, il y en a eu un seul dans l'est, et après ça lorsqu'il a été question d'équité territoriale pour le nouveau projet de l'agglomération, on proposait, il y a eu des études entre autres, et des études qui proposaient qu'il y ait un ajout de centre de transbordement dans le sud.

1900

Entre-temps, par magie, il a aussi disparu et là, on parle plutôt de biométhanisation. Mais c'est là qu'est arrivé le 1 million de tonnes. C'est que tout d'un coup, c'est devenu privé et non plus public, alors que moi je continue de penser que c'est des contrats qui ont été passés, qui viennent d'être passés avec le centre de transbordement, donc, pour moi, c'est un équipement dit privé, mais qui devait faire partie des équipements de la Ville et donc, il est rendu à 1 million de tonnes et là, toute la ville, toute l'Île de Montréal s'en va vers là.

1905

Je vais revenir à ma question. Comment se fait-il qu'on a un seul centre de transbordement dans l'est, qu'on a abandonné cet équipement de ville alors que dans les études que j'ai vues, on faisait de l'argent avec ça, et qu'il est considéré comme privé alors que les contrats sont bien municipaux ?

1910

En réalité, cet équipement devrait être suffisant pour l'est de l'île de Montréal quand on parle d'équité territoriale.

1915

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Alors, pouvez-vous m'éclairer sur ce site de transbordement?

**M. ROGER LACHANCE :**

1920 Tout à fait. Écoutez, moi, je n'étais pas là en 1992, donc... Par contre, monsieur Pierre Gravel, qui se trouve être le responsable de la gestion des matières résiduelles et aussi, son équipe gère les contrats, soit au niveau des ordures ménagères, soit les CRD, soit les matières recyclables, donc, c'est l'équipe de Pierre et il était là au niveau de la préparation du Plan directeur. Il pourra certainement répondre à votre question par rapport à : Pourquoi le centre de transbordement, par exemple, qui était prévu dans le projet de Plan directeur n'est plus là ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

1930 Alors, pour ce qui est du centre de transbordement de l'est, le centre de transbordement qui est situé dans l'est, sur le 1 million de tonnes qui est envoyé à ce centre de transbordement, il n'y a pas 1 million de tonnes municipales. On a vu tantôt dans une diapositive qu'on pourrait retracer quel est l'équivalent des tonnes municipales qui sont amenées par la Ville de Montréal et les arrondissements et les villes liées à cet endroit, mais on ne parle pas de 1 million de tonnes, le reste du tonnage étant du tonnage privé.

1935 Il y a 4 centres de transbordement qu'on a présentés dans la diapositive pour les résultats de 2010 où on envoie les tonnages des déchets de l'Île de Montréal qui sont 612 650 tonnes dans 4 centres de transbordement, qui sont le centre de transbordement de Vaudreuil dans l'ouest, qui sont le centre de transbordement de Longueuil, le centre de transbordement de l'est qui sont envoyés directement à Sainte-Sophie, à Saint-Nicéphore et à Lachenaie.

1945 Maintenant, il y avait un centre de transbordement prévu dans l'ouest de l'île dans le projet de Plan directeur qui a été retiré. C'était pour le traitement des matières, des ordures ménagères, mais il y a toujours eu également dans le projet de Plan directeur comme dans le projet final du Plan directeur des installations de traitement des matières organiques. On ne parle pas des déchets. Des installations de traitement des matières organiques où il y avait des installations sur les 4 zones de l'île, dans l'ouest, dans le sud et dans le nord.

1950

Il faut aussi compter qu'il n'y a pas seulement des déchets qui sont transbordés quand on parle des matières résiduelles. Je vais vous donner un exemple. Tous les résidus verts de l'île actuellement sont envoyés au complexe environnemental Saint-Michel. Tous les résidus de construction, rénovation, démolition qui représentent entre 120 000 et 200 000 tonnes sont envoyés dans le sud de l'île, dans un centre de tri dans le sud de l'île. Toutes les matières recyclables qui représentent environ 150 000 tonnes sont envoyées dans le nord, le centre de l'île au complexe environnemental Saint-Michel. Tous les résidus de roc, de béton et

1955

d'asphalte qui sont des résidus de construction, rénovation, démolition des matériaux secs sont envoyés dans l'ouest de l'île à Saint-Laurent.

1960

Alors, il y a plusieurs endroits où on envoie des matières résiduelles, pas seulement des déchets, et sur plusieurs sites de l'île. Quand on parle des déchets à proprement dit, le site de l'est de Montréal reçoit une partie qui est indiquée sur la diapo qui représente un certain tonnage qui est une portion des tonnages qui sont envoyés à d'autres sites de transbordement.

1965

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Pouvez-vous éclairer ma lanterne un peu? On parle par allusion. Qu'est-ce que c'est que ce centre privé de l'est?

1970

**M. PIERRE GRAVEL :**

C'est un site de transbordement qui appartient à l'entreprise EBI qui fait le transbordement des déchets d'une portion de l'île de Montréal et qui sont transportés à Saint-Thomas-de-Joliette.

1975

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que c'est vrai qu'avant, ça appartenait à la Ville de Montréal?

1980

**M. PIERRE GRAVEL :**

Non, ça n'appartient pas à la Ville de Montréal.

1985

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que ça a appartenu ?

1990

**M. PIERRE GRAVEL :**

Non, c'est un site entièrement privé.

1995

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Qui a toujours été privé ?

2000

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et lui, il reçoit combien de tonnes de résidus de la Ville de Montréal ?

2005

**M. PIERRE GRAVEL :**

On voit là...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Je l'ai devant moi ?

2010 **M. PIERRE GRAVEL :**

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2015

C'est parce que je regarde monsieur, alors, je ne vois pas...

**M. PIERRE GRAVEL :**

2020

Moi aussi, je vous regarde, alors... C'est 226 000 tonnes, je pense.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est 612 000 ?

2025

**M. PIERRE GRAVEL :**

Non, 226 000 tonnes.

2030 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

226 000. Très bien.

**M. PIERRE GRAVEL :**

2035 Il faut comprendre qu'il n'y a pas de site de transbordement qui sont propriété de la  
Ville de Montréal.

**M. ROGER LACHANCE :**

2040 Et ce qu'on comprend aussi, c'est que le centre de transbordement de l'entreprise EBI  
a en fait une capacité de 1 million de tonnes. Nous, c'est 226 000 tonnes, donc, la Ville de  
Montréal via... ou l'agglomération de Montréal via ses contrats, c'est ce qu'on envoie. Par  
contre, le chiffre réel d'ordures ménagères ou de matières qui transitent dans ce centre-là,  
pour nous, on ne le connaît pas parce que c'est d'autres clients privés qui se trouvent à être  
2045 desservis par ce centre-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2050 Mais ces autres clients privés sont du territoire de Montréal ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2055 Ça peut être d'ailleurs aussi, je ne le sais pas. Donc, on n'a pas cette information-là.  
Nous ce qu'on sait, c'est qu'au niveau... j'essaie de voir les couleurs, mais tout ce qui est en  
bleu, donc, les secteurs en bleu, c'est les secteurs qui allaient porter leurs camions d'ordure  
au centre de transbordement d'EBI en 2010.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2060 Et donc, la Ville de Montréal ne sait pas ce qui entre chez EBI ?

**M. ROGER LACHANCE :**

En fait, on sait ce qui rentre pour nous, pour notre portion, et la portion qui peut venir du secteur privé, ça c'est une entreprise privée.

2065

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K. Est-ce qu'on a fait un peu de clarté, Madame ?

2070

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Je reviendrai de toute façon dans le mémoire, mais je voudrais... de toute façon, je vais revenir également sur l'usine pilote qui actuellement est de 25 000 tonnes, mais dans les documents, on sait bien que c'est de 10 à 15 fois qu'on a besoin d'un centre... l'usine pilote deviendrait par la suite une usine de 250 000 à 375 000 tonnes.

2075

Et normalement quand on installe une usine pilote quelque part, généralement l'usine qui va être construite après va être là. Là, je reviendrai poser ma question là-dessus un peu plus tard parce que ce serait intéressant, à moins que je puisse en poser trois ?

2080

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non.

2085

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Parce que ce serait intéressant de savoir si justement on peut à cet endroit-là installer une usine de 250 000 à 375 000 tonnes pour...



**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2090

Dans votre question, il y a une supposition.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

2095

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2100

La supposition, c'est que si c'est une usine pilote, ça annonce une annonce plus grande.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

2105

De la même façon que le centre de transbordement qui s'est installé à 150 000, 200 000 tonnes au départ est rendu à 1 million de tonnes et se greffe autour d'une grappe industrielle des matières résiduelles et des déchets. C'est pour ça ma deuxième question.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2110

On va vérifier ça auprès de la Ville de Montréal. Oui?

**M. ROGER LACHANCE :**

2115

Pour répondre à votre question, en fait, j'ai une petite vue aérienne ici. On regarde la portion, je dirais de base où on parle du centre de prétraitement, c'est l'espace que ça prend justement pour le centre pilote de prétraitement de 25 000 tonnes.

2120 Alors, c'est tout à fait évident qu'on n'a pas l'espace à cet endroit-là pour agrandir ou faire quoi que ce soit pour augmenter la capacité. On le voit, on n'a pas cet espace-là juste ici.

Ça, c'est l'espace qu'on a besoin pour le centre pilote de prétraitement de 25 000 tonnes.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2125 Et donc, il n'est pas question d'un centre plus grand que ce qu'il y a là ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2130 Aujourd'hui, on le dit « pilote », donc, on ne peut pas présumer présentement du résultat justement des expériences qu'on va faire d'ici quelques années à cet endroit-là. On veut voir, on veut vérifier justement la technologie qui va permettre de séparer efficacement les différentes matières, mais aussi tout à l'heure je parlais des marchés. Donc, c'est important même si on est capable dans un centre de prétraitement de faire un excellent travail, 2135 de séparer les différentes fractions, il faut s'assurer qu'il y ait un besoin.

2140 Donc, au niveau des matières recyclables, ça, ça peut aller bien, on a déjà une filière qui est prête à prendre ça. Au niveau des matières organiques, on va vérifier pour voir si on est en mesure de produire, je dirais soit un compost ou stabiliser cette matière-là organiques, mais il y a quand même une bonne partie des matières qui, en fait, on a parlé de combustibles dérivés des déchets, c'était ça dans la présentation. Ça, ça peut représenter une bonne partie, mais même si on fait un excellent travail pour séparer ça, on ne séparera pas les matières s'il n'y a pas un marché après.

2145 Séparer les matières, d'avoir un centre de prétraitement et après ça, ne pas avoir de marché, puis aller enfouir les matières, on n'a aucune valeur ajoutée à faire l'étape de séparation.

2150 Donc, c'est pour ça qu'on va prendre le temps qu'il faut pour vérifier tous ces aspects-  
là. Donc, autant technique, l'efficacité du procédé, autant la disponibilité du marché.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2155 Mais dans l'hypothèse où ça marcherait, vous ne pouvez pas agrandir à cet endroit-là?

**M. ROGER LACHANCE :**

2160 On n'a définitivement pas l'espace ici. On est sur le plateau et pour répondre peut-être  
si vous pensez à plus loin, ici en arrière, ça c'est l'endroit où les cendres de la station  
d'épuration sont enfouies. Donc, on ne peut pas aller là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2165 Très bien. Merci.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

2170 Je peux continuer ma deuxième question? Parce que ma deuxième, tantôt je ne  
voulais pas la poser.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Il me semble que vous en aviez deux solides.

2175 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Non, mais c'est une petite. Demix, en fait c'est parce qu'on est dessus, c'est le même  
projet en fait, Demix qui est là, il y a une cellule numéro 1 qui a déjà été remplie, puis il y a

2180 une cellule numéro 2 qui est en voie de finir d'être remplie si elle n'est pas finie, et il reste tout un grand secteur pour enfouir.

2185 Les résidus ultimes, si je lis une phrase du projet du Plan directeur, ça dit ceci : « *Il n'existe sur l'Île de Montréal que deux sites offrant un potentiel d'enfouissement suffisant pour accueillir les résidus ultimes de l'agglomération, soient la carrière Lafarge et la carrière Demix.* » Est-ce que les résidus ultimes vont être enfouis dans Demix ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2190 La réponse, c'est non.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Qu'est-ce que vous entendez par « débris ultimes » ?

2195 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, c'est ce qui reste dans le sac vert. C'est ça que vous voulez mentionner?

2200 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Une fois que tout est traité, vraiment ce qui ne peut pas être recyclé, traité en usine, faire de l'énergie avec et tout ça, il reste un résidu ultime assez toxique merci.

2205 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, l'usage de la carrière Demix, l'espace d'entreposage, c'est de l'usage exclusif pour l'entreposage ou l'élimination des cendres des boues de la station d'épuration. Donc, c'est vraiment ça et seulement ça qui va dans ce site.

2210 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Pour le moment.

2215 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Alors, madame Martine Piché, s'il vous plaît ?

**Mme MARTINE PICHE :**

2220 Monsieur Beauchamp, bonsoir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Madame.

2225

**Mme MARTINE PICHE :**

2230 Monsieur, Madame, bonsoir. En tant que résidente de Mercier-Est, la question du camionnage est pour moi prioritaire. J'habite déjà sur une rue extrêmement passante en poids lourd.

Je vois que les études d'impact du camionnage sont sur un territoire assez limité. À vrai dire, le périmètre, là on a vu dans l'usine un camion entrer, un camion sortir, mais les camions s'en vont où après pour les collectes ?

2235

2240 Est-ce qu'on a pensé dans les études d'impact à préserver d'un camionnage supplémentaire, parce que vraiment, on ne peut plus en prendre, nous avons 1 500 camions par jour qui passent rue Sherbrooke, dont environ 400 de nuit, ce qui perturbe le sommeil de tout le monde, nous sommes quand même des voisins de Mercier-Est, mais nous sommes des quartiers résidentiels, 783 adresses résidentielles entre Georges V et la 25, sans compter

les rues transversales. Donc, nous sommes assez sensibles, assez frileux aux questions de camionnage qui s'ajouterait.

2245 Je vois aussi qu'on anticipe 88 camions par jour. Je voudrais savoir dans un premier temps, est-ce qu'on a pensé aux rues Sherbrooke, Notre-Dame et Hochelaga comme achalandage de camions qui résulterait de l'implantation de cette usine-là et comment on a pu prévoir ou comment on est à même de dire aujourd'hui qu'il n'y aura que 88 camions par jour ?

2250 Alors, j'ai posé les deux d'un trait.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va. Monsieur...?

2255 **M. ROGER LACHANCE :**

Je vais essayer de répondre d'un trait, mais ça se peut que j'aie besoin d'aide sur certains détails.

2260 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2265 Premièrement, comment vous établissez le chiffre de 88 camions par jour supplémentaires ? Vous l'aviez dit dans votre exposé de départ, je pense que ce n'est pas trop compliqué.

**M. ROGER LACHANCE :**

Non, non. Écoutez, on peut revenir, je pense que ça vaut la peine de revenir sur cette information-là.

2270 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

La moyenne annuelle, c'est 58 d'après vos chiffres.

2275 **M. ROGER LACHANCE :**

O.K. Donc, je vais y aller avec le 44 au lieu du 88 pour commencer. Donc, le 44 camions par jour, en fin de compte, ce sont les camions qui amènent les résidus de table. Un camion, c'est à peu près 9 tonnes de résidus alimentaires et c'est la même chose au niveau des ordures ménagères.

2280

Donc, c'est le nombre de camions qui rentrent, ça pèse ça. Pourquoi 44 par exemple? C'est que c'est lié directement à la capacité de production, la capacité de l'installation. Donc, si on prend 60 000 tonnes par année avec des camions qui pèsent 9 tonnes, c'est de cette façon-là qu'on arrive avec un nombre de 44 pour les résidus de table et les ordures ménagères.

2285

Aussi, il faut penser aux camions des résidus solides qui sortent. En fait, on a parlé du digestat ou l'espèce de précompost. Donc, un camion de précompost, disons ça comme ça, c'est entre 20 et 30 tonnes. Donc, c'est plus gros. C'est des semi-remorques. Donc, le poids de ces camions-là est aussi considéré et on a vu tout à l'heure que c'était 18 000 tonnes. Il rentrait 60 000 tonnes de matières, il en sort 18 000. Donc, selon le poids des camions, on arrive à ce chiffre-là.

2290

2295 Et il ne faut pas oublier que dans le 44, il n'y a pas seulement le centre de biométhanisation, mais il y a aussi le centre pilote de prétraitement, 25 000 tonnes par année avec un certain nombre de camions qui pèsent mettons 9 tonnes. Je pense que c'est à peu près la même chose. Donc, le 44, c'est ça.

2300

Ce qui fait la différence, quand ça monte à 55 et 88, en fin de compte, c'est les camions qui apportent les résidus verts. Un camion qui apporte des résidus verts, ça a un

certain poids et ce qu'on a évalué, combien de résidus verts vont être produits dans le secteur est, donc, on pense que c'est à peu près 19 000 tonnes par année. Pour ces 19 000 tonnes, on divise ça par le poids des camions et on arrive sur une base journalière à ces chiffres-là. C'est comme ça qu'on est arrivé.

2305

**Mme MARTINE PICHÉ :**

C'est la capacité maximale ce que vous me donnez là ?

2310

**M. ROGER LACHANCE :**

C'est la capacité maximale. Ça, ce sont tous des chiffres une fois que l'installation ou le centre de traitement opère à pleine capacité.

2315

**Mme MARTINE PICHÉ :**

O.K.

2320

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que vous êtes capable de dégrader vos informations pour être capable de mesurer l'augmentation sur les rues passantes comme Sherbrooke, Notre-Dame, Hochelaga?

2325

**M. ROGER LACHANCE :**

Il y a deux volets à ça. L'étude de circulation très spécifique au site, on l'a vu, c'est vraiment limitrophe au site. Par contre, on a vu aussi que globalement, il y aurait une diminution du camionnage global en termes de transport des ordures ménagères.

2330

Il ne faut pas oublier que dans le Plan directeur, il est proposé qu'une collecte, en fait dans plusieurs endroits, il y a deux collectes d'ordures ménagères. Ce qui est proposé, c'est



de remplacer une collecte d'ordures ménagères par une collecte de résidus de table justement pour ne pas ajouter une collecte additionnelle.

2335 Je pourrais peut-être demander à monsieur Héroux parce qu'il a fait un estimé en termes de camionnage et le résultat quand on regarde globalement au niveau de l'île, et ça, on est en train de finaliser, c'est une question qui avait été posée la dernière fois, donc, le nombre de camions sur l'île entre la situation qui va prévaloir à ce moment-là et la situation actuelle, donc, il n'y aura pas plus de camions

2340 Donc, ce que vous voyez là, on peut présumer, et on n'est pas allé sur la rue Sherbrooke, mais globalement, il n'y aura pas plus de camions avec un ajout, je devrais dire un remplacement d'une collecte d'ordures ménagères par les résidus alimentaire.

2345 Je ne sais pas si Martin... As-tu...? Non? Ça va. C'était ça.

**Mme MARTINE PICHÉ :**

Je vous remercie.

2350

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va ?

2355

**Mme MARTINE PICHÉ :**

Je reviendrai.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2360           Merci. Moi, je suis sensible à la santé physique et mentale. Je vais arrêter l'audience  
5 minutes pour les besoins essentiels du corps, puis on recommence dans 5 minutes. Je  
recommence avec monsieur Moquin au retour. 5 minutes.

PAUSE... REPRISE

2365

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

                  Il y a eu quelques confusions. Je rappelle que l'audience que nous menons est en  
deux temps. Le temps actuel, c'est le temps de la quête de l'information, ce qu'on appelle  
2370 l'enquête, en anglais le *fact finding* et là, vous venez poser des questions.

Dans trois semaines, nous reviendrons pour entendre des mémoires. Alors, quand vous  
déposez un mémoire, il y a un délai prescrit, vous avez un petit dépliant à l'arrière pour la  
date... 24 novembre pour nous annoncer votre mémoire. Parce que pour présenter un  
mémoire, il faut s'inscrire à l'avance.

2375 Nous acceptons les mémoires verbaux, les mémoires écrits, mais un mémoire, c'est toujours  
préparé même si c'est verbal. Donc, il faut avoir pris son ticket d'avance si vous voulez.

                  Alors, merci. J'invite maintenant monsieur Raymond Moquin, s'il vous plaît ?

2380 **M. RAYMOND MOQUIN :**

                  Bonsoir, Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2385

                  Bonsoir, Monsieur Moquin.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2390           Messieurs, Madame. Donc, ma question, ma première question, je fais un petit  
préambule, l'est de l'Île de Montréal est déjà hypothéqué par diverses contraintes  
environnementales, que ce soit par le développement de l'industrie lourde sur notre territoire et  
est déjà sur-utilisé comme lieu d'entreposage de déchet, comme là-dedans je rentre l'usine  
d'épuration qui est une forme d'usine de traitement, centre de transbordement, etc.

2395           Nous, on se demande quels sont les critères d'acceptabilité on peut dire sociale qui  
ont été invoqués pour justifier ces usines-là ? Pas rien que techniques, pas rien que dire : Ah,  
ben, techniquement, ça se justifie, mais aussi au niveau social, dire : O.K., on a un territoire  
qui est hypothéqué. Le Plan métropolitain dit qu'il faut au contraire restaurer les territoires  
hypothéqués, on remet d'autres industries qui d'après nous perpétuent un peu l'image de l'est  
2400 de Montréal comme étant un lieu, je n'aime pas l'expression, mais elle a été utilisée par  
beaucoup de gens comme étant la «poubelle de l'Île.» Et ça, nous autres dans l'est, on est un  
peu sensible à cette réalité-là, et un peu fatigué aussi de traîner ça comme un boulet.

2405           Et si je poursuis, est-ce qu'il y a eu un recensement complet des entreprises œuvrant  
dans le domaine des matières résiduelles qui nous permettrait de constater qu'il y a vraiment  
une équité territoriale? Parce que l'impression qu'on a, c'est que l'équité territoriale, c'est pas  
toujours respecté et qu'on a plus que notre part d'usines de ce type-là dans l'est de Montréal.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2410           Vous avez plus d'équité que d'autres.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2415           Oui, comme on dit...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Il faut avoir le sens de l'humour.

2420 **M. RAYMOND MOQUIN :**

C'est ça, c'est en plein ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2425

Donc, allons-y sur les critères d'acceptabilité sociale. Est-ce que vous avez pris en considération, comment dire, l'ensemble des équipements pas toujours souhaitables dans un quartier ? Est-ce que vous avez pris ça en compte dans les critères d'acceptabilité pour envoyer des équipements dans l'est ?

2430

L'est a l'impression d'en avoir eu assez déjà. Sentez-vous ce sentiment-là ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2435

Je vais y aller en deux volets et je vais débiter la réponse et... Il y a eu des travaux de fait justement dans la préparation du Plan directeur de gestion de matières résiduelles par rapport aux critères d'acceptabilité sociale. Je comprends très bien que dans le secteur de l'est, vous l'avez mentionné tout à l'heure, il y a déjà une installation, on a parlé d'une entre autres.

2440

Dans l'élaboration du Plan directeur, en fait, il était clair, et là, je ne suis pas spécifique à l'est de Montréal, il était très clair lorsque le Plan directeur a été déposé, il y a eu des consultations publiques, que les gens de l'est se sont exprimés, entre autres on a parlé tout à l'heure du centre de transbordement et évidemment on a pris en considération ces commentaires-là. Justement le centre de transbordement qui était prévu dans l'ouest où il y avait une crainte justement que les matières en fait de l'ouest transitent très très facilement

2445

vers l'est, donc, ç'a été pris en considération et ça ne se retrouve plus du tout dans le Plan directeur.

2450 C'était clair aussi, c'est toujours clair dans le Plan directeur, que chaque secteur, donc on parle de l'est, on parle du nord, le nord c'est le complexe environnemental Saint-Michel qui a aussi un historique lié à la gestion des déchets, on a aussi le volet à Lasalle et on a le volet dans l'ouest aussi. Donc, il était très clair que ça devait absolument, les installations qu'on était pour proposer devaient être de capacité, je dirais, raisonnables, pour réduire ou amoindrir  
2455 ou éliminer le plus possible les nuisances et ça devait être réparti sur le territoire,.

Donc, en termes de critères d'acceptabilité sociale, je dirais générale, je comprends que ce n'est pas nécessairement seulement dans l'est, mais c'est le plan de match qui a été fait, c'est le plan de match qu'on maintient et c'est le mandat qu'on a justement de s'assurer  
2460 que chacun fait sa part.

Maintenant, au niveau du Plan directeur, il y a certains éléments qui avaient été élaborés et là, je passerais la parole à monsieur Gravel qui a travaillé de façon plus fine justement dans le Plan directeur autant l'acceptabilité sociale que le volet économique. Alors,  
2465 Pierre ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

En fait, on s'est inspiré d'une méthode d'analyse de cycle de vie où on a essayé  
2470 d'intégrer des critères environnementaux, économiques et sociaux pour faire le choix des technologies, puis le choix de la répartition des infrastructures.

On s'est associé trois groupes d'abord avec un groupe essentiellement composé d'organismes provenant du milieu de l'environnement, d'autres provenant du milieu  
2475 économique, des acteurs économiques, des gens qui opèrent des infrastructures et d'autres plus au niveau social, et ces gens-là ont pondéré une grille pour laquelle on soumettait des

options sur les choix qu'on faisait et avec cette grille-là, on a pu élaborer un plan qui tenait compte de l'ensemble des trois critères pour les choix qu'on a faits.

2480 Évidemment quand on parle de Montréal-Est, on compare beaucoup d'installations privées qui ne sont pas des installations municipales. Quand on a prévu le Plan directeur, ce sont principalement des installations municipales et c'est facile de savoir qu'est-ce qui se passe chez nous, mais c'est facile d'oublier ce qui se passe ailleurs.

2485 Si on parle du terrain du sud par exemple, on peut dire que toutes les terres contaminées de l'île passe dans le sud à Lasalle. Le site est immédiatement à côté d'un site de terre contaminée qui est une immense cellule de terre contaminée. Alors, il y a plusieurs autres installations qui sont près de où on installe nos infrastructures qui sont propres à des pôles environnementaux.

2490 La répartition des Éco-centres se fait de la même façon. On a 14 Éco-centres à répartir sur l'île et on les répartit équitablement; on a des infrastructures de traitement de matières organiques et on les répartit équitablement.

2495 Ce qui est par rapport au passé, les infrastructures privées, on n'a pas tenu compte des infrastructures privées dans chacun des sites où on retrouve des installations, mais il y a des installations privées pour lesquelles ce serait facile de faire un listing et de retrouver un ensemble d'équipement qu'on ne connaît pas qui ont un impact aussi fort que ce qu'on retrouve parfois près de chez soi.

2500

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2505 Alors, Monsieur Gravel, vous m'avez expliqué le processus que vous avez suivi il y a quelques années avec ces trois groupes. Monsieur demandait en deuxième question : Est-ce qu'il y a un recensement des entreprises impliquées dans la gestion des déchets et de leur répartition sur l'Île de Montréal ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

2510 On n'a pas de recensement qu'on a fait dans le cadre du Plan directeur, mais il existe sûrement un recensement qu'on pourrait retracer des entreprises qui sont impliquées au niveau de la gestion des déchets; on pourrait facilement dresser la liste.

2515 On n'a pas fait de recensement d'installations dans le cadre du Plan directeur; on a travaillé avec des propositions sur l'avenir et non sur ce qui était au passé existant.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2520 Si on ne tient pas compte de l'ensemble des entreprises privées et publiques, comment on peut parler d'équité territoriale? Donc, pour nous, c'est excessivement important de connaître la situation globale et après ça, on peut juger, oui, c'est équité, mais vous avez dit que c'était dans la même question. Est-ce que j'ai droit à ma deuxième? Elle est courte.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2525 On peut dire que oui. La question peut être bien courte, mais c'est la réponse parfois...

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2530 J'ai eu de la misère à la faire la question pour qu'elle rentre dans une d'ailleurs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2535 Allez-y, Monsieur.

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2540 Comme vous avez dit, la première usine montréalaise de biométhanisation est prévue chez nous dans l'est de l'île. La deuxième qui est à Ville Lasalle, plus tard dans le temps, plus proche si ça fonctionne bien, un peu plus loin dans le temps si ça prend plus de temps avant d'en arriver à une participation citoyenne plus forte au niveau de la récupération.

2545 Nous ce qu'on se demande en tenant compte également du passé, du lourd passé de l'est de Montréal, aussi de la localisation de l'usine, pourquoi ce n'est pas l'inverse? Pourquoi on n'a pas démarré l'usine dans l'ouest ou dans le sud-ouest avant celle de l'est de Montréal?

**M. ROGER LACHANCE :**

2550 Donc, dans les critères de priorisation de sélection qu'on s'est donnés, en fin de compte la réponse est assez simple. C'est que la carrière Demix, c'est une propriété municipale, ça appartient à l'agglomération. Dans le cas de Lasalle, c'est un terrain privé qui ne nous appartient pas encore et c'est un terrain qui va demander du travail de réhabilitation. Donc, la réponse, c'est : À Demix, ça nous appartient. On a un échéancier serré et c'est pour ça qu'on propose de commencer justement par la carrière Demix. C'est essentiellement pour ça.

2555

**M. RAYMOND MOQUIN :**

2560 Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2565 Merci. Voulez-vous, s'il vous plaît, fermer le registre et je verrai selon les gens en attente du registre. S'il n'y a pas beaucoup de monde, je finirai ce soir quitte à dépasser 10 heures. Si au contraire il y a trop de monde en attente, on siègera demain soir.



Alors, j'invite monsieur Bruce Walker, s'il vous plaît ?

**M. BRUCE WALKER :**

2570

Bonsoir. Je m'appelle Bruce Walker de Groupe *Écologista*. Comme préambule, j'ai déjà regardé le cartable. J'hésite à l'appeler une étude d'impact. C'est un cartable avec certaines études en dedans et j'ai entendu parlé dans le cartable ou j'ai lu dans le cartable, et j'ai entendu parler ce soir beaucoup de référence à la réglementation québécoise concernant l'assainissement de l'air, les exigences concernant les odeurs, mais ce que je cherche ce soir, Monsieur le président, dans mes deux questions : Quelles sont les exigences atmosphériques applicables sur le territoire de l'agglomération de Montréal ?

2575

2580

Ce ne sont pas des règles du gouvernement du Québec, mais plutôt le règlement 90 de l'ancienne communauté urbaine de Montréal, maintenant le règlement 2001-10 de la CMM. Donc, je cherche des réponses à la fois du promoteur, la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, mais je cherche également des réponses de l'agence réglementaire qui s'applique sur le règlement 90, c'est-à-dire la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, une autre division, mais la même direction.

2585

Donc, ma première question, je note que le promoteur fait référence, et je cite : *Étude de dispersion des odeurs obligatoires*. Et je n'ai pas réussi à trouver dans le cartable un exemplaire de cette étude de dispersion.

Est-ce que ça existe? Est-ce que c'est disponible?

2590

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, vous cherchez l'étude de dispersion des odeurs.

2595

**M. ROGER LACHANCE :**

Elle est sur le site.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2600 C'est parce qu'elle est sur le site cette étude-là. S'il vous plaît?

**M. ROGER LACHANCE :**

2605 Oui. Cette étude a été fournie à l'Office, elle est sur le site de l'Office.

**M. BRUCE WALKER :**

Merci.

2610 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Quel est le titre?

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

2615 Le titre, c'est *Étude préliminaire d'impact des émissions d'odeur des infrastructures proposées de la Ville de Montréal*. Donc, ça date de juillet 2010.

**M. BRUCE WALKER :**

2620 Mais quand j'ai essayé de trouver ce soir, à 19 heures, on m'a dit que ça n'existait pas. C'est une annexe toute neuve?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2625 Elle était dans notre cartable, alors, je m'excuse, peut-être qu'on vous a répondu incorrectement.

**M. BRUCE WALKER :**

2630 O.K. Je continue. J'ai également entendu que la réglementation québécoise exige moins d'une unité d'odeur 98% du temps. Un autre moyen d'exprimer cette exigence, dans une année, vous avez le droit d'avoir plus qu'une unité d'odeur pendant 175 heures totales pendant l'année.

2635 Ma question. Toujours selon le règlement 90 de l'*agglomération* de Montréal, est-ce que plus qu'une unité d'odeur pendant 175 heures par année, est-ce que c'est acceptable ? Et plus général, est-ce que c'est socialement acceptable ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2640

Alors, avez-vous fait la référence dans l'étude d'odeur au règlement 90 reformulé règlement 2001-10 de la CMM ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2645

Je vais passer la parole à monsieur... En fin de compte, j'irais peut-être du côté de monsieur Blain. Je ne voudrais pas vous induire en erreur, donc, je ne voudrais pas vous fournir de chiffres qui ne seraient pas corrects. Donc, Éric ?

2650 **M. ÉRIC BLAIN :**

Les exigences du MDDEP par rapport aux limites d'odeurs permises sont simplement un guide pour valider les distances par rapport aux récepteurs, c'est-à-dire aux habitations et aux commerces voisins.

2655

La simulation qu'on a faite faisait en sorte que l'infrastructure de traitement qu'on mettait en place faisait en sorte que pour une unité d'odeur, le dépassement ne serait pas de 2%, mais de .06% et pour le 5 unités d'odeur, ce n'est pas .5%, mais de 0%.

2660 Évidemment l'infrastructure qui sera mise en place devra respecter le règlement en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

**M. BRUCE WALKER :**

2665 Et quelles sont ces exigences? Est-ce qu'il y a un représentant de la Direction de l'environnement qui est responsable de l'application du règlement qui peut répondre à ma question ce soir ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2670 On pourrait répondre. On va aller chercher la réponse, mais l'évaluation en fin de compte a été faite, l'étude de dispersion d'odeur a été faite en fonction des critères du ministère et aussi il y a eu une évaluation qui a été faite en fonction du règlement applicable sur l'Île de Montréal.

2675 Donc, on ira chercher l'information pour répondre à votre question, mais cette évaluation-là a été faite.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2680 Alors, vous allez nous l'envoyer par écrit?

**M. ROGER LACHANCE :**

2685 Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2690 **M. BRUCE WALKER :**

Est-ce que j'ai droit à une autre question ou est-ce que j'ai déjà utilisé mes deux questions ?

2695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Posez-la.

2700 **M. BRUCE WALKER :**

Sur un autre sujet, le comité de suivi, qu'est-ce que le promoteur envisage en ce qui concerne sa composition, son fonctionnement ?

2705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

2710 **M. ROGER LACHANCE :**

Donc, comme je le mentionnais tout à l'heure, on va consulter les gens du milieu. La formule n'est pas arrêtée. Vous comprendrez que dans chaque secteur de l'île, il y a certains modes opératoires. Il y a déjà des tables en place et on ne veut pas nécessairement créer une structure additionnelle de comité de surveillance, comité de suivi.

2715 Ça existe dans l'est de Montréal, alors, on va approcher les gens du milieu, on va approcher les gens de Montréal-Est et les organismes ici justement pour voir avec eux la meilleure formule qui pourrait être intéressante pour nous et pour les citoyens.

**M. BRUCE WALKER :**

2720           Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2725           Merci. Madame Suzanne Miron, s'il vous plaît ?

**Mme SUZIE MIRON :**

Bonsoir. C'est Suzie Miron.

2730           **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Suzie. Je m'excuse, Madame. C'est vrai, c'est marqué *Suzie*. C'est une autre de mes erreurs. Allez-y.

2735           **Mme SUZIE MIRON :**

2740           Alors, ma question se recoupe. Pourquoi deux usines sur le site de la Demix? On parle du centre de traitement de biométhanisation et on parle du centre pilote; c'est deux usines, c'est pas juste une. Alors, pourquoi deux dans l'est, une à l'ouest, une nord Saint-Michel, puis finalement au sud-ouest, il n'y a rien pour l'instant ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2745           Donc, je vais y aller pourquoi deux dans l'est. En fin de compte, on regarde l'espace disponible. On voulait avoir le centre pilote de prétraitement près d'un centre de biométhanisation idéalement parce qu'on veut justement voir les différentes opportunités de valorisation des matières organiques.

2750 Donc, on voulait faire le lien si possible avec ces deux installations. Et comme je le mentionnais tout à l'heure, c'est que présentement, selon nous, on envisage les besoins d'un deuxième centre de biométhanisation plus tard dans le temps.

2755 Et pourquoi Montréal-Est? Ou pourquoi l'est? C'est une question de disponibilité du site à court terme. Donc, c'est pour ça qu'on parle d'un centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement à Montréal-Est dans un premier temps.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2760 Mais c'est le centre de biométhanisation qui vous incite à amener le centre de prétraitement ?

**M. ROGER LACHANCE :**

Oui, entre autres, oui.

2765 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

**Mme SUZIE MIRON :**

2770 Ça fait que l'un va avec l'autre tout simplement ?

**M. ROGER LACHANCE :**

2775 Ça ne veut pas dire que ça va exactement l'un va avec l'autre, mais on veut voir les possibilités qu'on a justement pour valoriser et diminuer le transport justement des matières organiques. Donc, il y a un match évidemment intéressant à avoir ces deux centres là.

2780 L'autre volet qui est intéressant aussi, je parlais, on parle de recherche, on parle de développement. Il y a un pôle quand même environnemental intéressant qui peut être développé dans ce secteur-ci, alors c'est vraiment... ça peut être un secteur d'avenir, ça peut être une innovation très très intéressante pour le secteur, mais d'un point de vue pratique, c'est pour ces raisons-là que je vous évoque.

2785 Si on regarde en termes de disponibilité d'espace ailleurs, au complexe environnemental Saint-Michel, nos besoins, on n'a pas nécessairement d'espace là pour avoir un centre pilote de prétraitement à cet endroit-là non plus. Donc...

**Mme SUZIE MIRON :**

2790 Puis au sud-ouest, vu que les terrains appartiennent à quelqu'un d'autre... Mais ça ne devrait pas être une raison, mais bon, ça l'est.

**M. ROGER LACHANCE :**

2795 En fait, il y a des raisons de coût. C'est un élément qui est quand même important. C'est une raison de coût aussi, de coût et d'échéancier. Donc, acheter un terrain, pour l'instant, on n'a pas besoin d'acheter le terrain à Montréal-Est et il y a une question, je répète, de disponibilité à court terme pour réaliser.

2800 Écoutez, on regarde, on veut le plus possible, le plus rapidement possible valoriser ces matières-là, alors on met en fin de compte les différents critères ou l'incitatif pour que les choses se passent le plus rapidement possible.

2805 **Mme SUZIE MIRON :**

Je vais revenir sur le camionnage. Selon le dernier plan de transport que la Ville de Montréal-Est a mis en ligne au début du mois de novembre, la rue Marien au sud de Sherbrooke n'est pas un tracé vert. Donc, les camions qui descendront l'avenue Marien, on



2810 parle de 25%, iront après sur Sherbrooke, on peut le deviner, vers l'ouest probablement pour aller rejoindre les quartiers plus à l'ouest parce que, bon, Pointe-aux-Trembles, la plupart des camions vont arriver par l'autoroute 40 en provenance de l'est directement sur la voie de service.

2815           Donc, on peut présumer que 25% des camions vont transiter vers la rue Sherbrooke est. Alors, j'en reviens encore au camionnage. Et d'ailleurs dans les chiffres que vous nous donnez, est-ce qu'on comprend là-dedans les camions... ça c'est les camions qui vont aller seulement pour le site public de la Ville de Montréal, mais on ne parle pas des autres camions qui vont aller à EBI et tout ça. Donc, on s'entend qu'il y a plus que 88 camions même en  
2820 période de pointe.

**M. ROGER LACHANCE :**

2825           Ces camions-là sont pour le centre de traitement, o.k., c'est clair. Ce qu'il ne faut pas oublier aussi, c'est que les matières organiques qui ne se retrouveront plus dans le sac vert ou le sac de poubelle et qui vont aujourd'hui, en fait, chez EBI, quand on va avoir la collecte de résidus alimentaires, cette même tonne-là, il va y avoir un transfert.

2830           Donc, ce n'est pas juste un ajout. La tonne qui était dans la poubelle, elle va aller dans le bac brun et va être ramassée pour être redirigée non pas vers, par exemple EBI, mais par le centre de traitement, le centre de biométhanisation. Donc, on ne peut pas penser que c'est seulement un ajout de camionnage; il y a un transfert aussi qui va s'opérer.

2835           Pour l'autre volet en termes de quelle direction...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Quelle direction, oui.

**M. ROGER LACHANCE :**

2840

Dans l'étude de circulation, il y a des détails au niveau... celle de Montréal-Est, on ne l'a pas vue, en tout cas, moi, je ne l'ai pas vue, mais je peux peut-être essayer, j'espère qu'elle est dessus...

2845

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Le problème de votre étude de circulation, c'est qu'elle montre bien les arrivées au site, elle montre moins les départs du site.

2850

**Mme SUZIE MIRON :**

C'est déjà problématique au carrefour justement Marien/Autoroute 40. On sait qu'il y a trois voies ferrées qui traversent dans ce coin-là, il y a des feux de circulation. On sait déjà qu'il y a une petite problématique.

2855

Là, on rajoute des camions qui risquent peut-être d'embourber la voie de service parce que l'entrée se fait directement par la voie de desserte direction ouest. J'ai l'impression que ça peut déborder un petit peu plus loin, ce qu'on ne voit pas malheureusement dans l'étude d'impact, mais on peut présumer quand on voit le plan de camionnage de Montréal-Est que ça risque de déborder dans les quartiers résidentiels à l'extérieur de la ville industrielle de Montréal-Est.

2860

**M. ROGER LACHANCE :**

2865

J'aimerais juste demander à monsieur Blain parce qu'il y a des cartes dans l'étude justement où on parle de d'où viennent les camions et où vont aller les camions. Je ne sais pas si, Éric, tu peux répondre à la question, mais c'est disponible sur l'étude de circulation cette information-là ?

2870 **M. ÉRIC BLAIN :**

L'étude de circulation a été faite par la firme de Genivar, particulièrement par monsieur Alain Leduc qui est ici présent, alors, je vais lui demander de répondre à cette question.

2875 **M. ANDRÉ LEDUC :**

Pour ce qui est des camions qui vont quitter...

2880 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Juste pour vous identifier comme il faut...

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2885 Oui, André Leduc, Genivar. Pour ce qui est des camions qui vont quitter le site, on parle d'environ 25% qui vont utiliser Marien ce qui représente à l'heure, environ 4 camions à l'heure. C'est vraiment minime. Ça c'est la pointe, la plus grosse pointe.

**Mme SUZIE MIRON :**

2890

Quand il y en a déjà 1 500 qui passent, c'est pas si minime que ça.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2895

Oui, mais on parle de moins de 1% du trafic actuel. Sur une heure, c'est vraiment minime. Puis pour les autres, l'autoroute, c'est environ la moitié, on dire 8 camions à l'heure.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Là, c'est une question de perception.

2900

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Oui.

2905

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est que 1%, ça paraît tout petit, mais 1% par-dessus une chose qui est déjà saturée, la perception n'est pas la même.

2910

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Oui, c'est sûr qu'en ce moment, le carrefour Marien...

2915

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Du côté du citoyen, ce n'est pas pareil.

**Mme SUZIE MIRON :**

2920

Et c'est entre 10 et 15 heures en fait qui sera l'heure d'affluence à l'usine, si j'ai bien compris ?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2925

Ça c'est le chiffre qu'on parle de la pire pointe à l'automne. On parle d'une heure de pointe qui... monsieur avait expliqué plus tôt, on a superposé ça à l'heure de pointe, mais en

réalité, c'est plus vers 10 heures, 11 heures que ces pointes-là vont se passer. Donc, c'est quand il y a moins de trafic sur le réseau routier.

2930 **Mme SUZIE MIRON :**

Heureusement ce ne sera pas la nuit, j'imagine?

2935 **M. ANDRÉ LEDUC :**

Non, c'est de 10 heures, je crois, à 15 heures, quelque chose, les opérations.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2940 Ça va ?

**Mme SUZIE MIRON :**

Oui.

2945 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Madame. Alors, monsieur Yvan Fortin, s'il vous plaît ?

2950 **M. YVAN FORTIN :**

Monsieur le président, vous permettrez peut-être de poser une petite question de clarification qui va orienter mes deux autres questions. Je suis arrivé un tout petit peu en retard au début. Quand on parle d'appel d'offres, est-ce que vous avez parlé de PPP ?

2955 **M. ROGER LACHANCE :**

Non. Le choix des modes de gestion n'est pas arrêté. Donc, on n'a pas parlé de ça.

2960 **M. YVAN FORTIN :**

O.K. Donc, c'est juste des questions un petit peu plus techniques. Le projet prévoit l'injection dans le gazoduc de Gaz Métro la totalité du méthane qui sera produit. Pourquoi est-ce que les promoteurs n'ont pas pensé garder une partie du méthane pour être utilisé par les véhicules publics, que ce soit les autobus, des taxis ou même mettre un certain volume de gaz au profit même des citoyens qui pourraient l'utiliser pour des barbecues par exemple?

2965 **M. ROGER LACHANCE :**

Pour répondre à votre question, en fin de compte on veut se donner justement en ayant, en installant une unité qui va épurer le biogaz et de pouvoir l'injecter dans le réseau de Gaz Métropolitain par exemple, ça nous donne effectivement encore l'ensemble des possibilités à savoir peut-être utiliser ça dans des véhicules soit de la Ville par exemple, des autobus ou... Donc, ça permet cette multitude de possibilités-là.

2975 Donc, le choix final n'est pas nécessairement arrêté, mais on va avoir la possibilité de faire tous ces choix-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

2980 Donc, ce qu'il évoque est encore possible ?

**M. ROGER LACHANCE :**

C'est encore possible.

2985

**M. YVAN FORTIN :**

C'est encore possible.

2990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

**M. YVAN FORTIN :**

2995

La deuxième chose, c'est un petit peu plus environnemental. Sur divers sites internet européens, on voit les équations chimiques et dans le processus de biométhanisation, de putréfaction, il y a dégagement d'hydrogène sulfureux.

3000

En Europe, il y a une usine, deux employés sont morts. Ici même à Montréal-Est, il y a une usine qui retraite déjà le H<sub>2</sub>S des raffineries pour en faire du soufre. Est-ce que vous avez eu un contact avec les entreprises de Montréal-Est pour faire traiter votre soufre ou vous allez juste le neutraliser et l'envoyer par les égouts?

3005

**M. ROGER LACHANCE :**

On n'a pas eu de contact avec ces entreprises-là. On comprendra qu'on est encore en amont dans le processus, donc, une fois qu'on sera allé en appel d'offres et qu'on analysera justement les différentes possibilités ou les différentes options qui sont devant nous et tout dépendant du procédé qui sera retenu, on pourra voir quel genre d'alternative qu'on retiendra par rapport à cet enjeu-là, mais aujourd'hui, il est un peu trop tôt.

3010

**M. YVAN FORTIN :**

3015

Trop tôt ? O.K. C'est beau.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Alors, madame Josée Favreau ?

3020

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Bonsoir, Monsieur Beauchamp.

3025

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Madame.

3030

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

Madame, Monsieur. Alors, on a parlé tantôt de l'achalandage par le camionnage. On a dit 52 à peu près par jour, dans les temps forts à l'automne à cause des matières organiques, 88.

3035

Moi, ma question : En tant que citoyenne de Montréal-Est, moi, je paye des taxes et je vais devoir entretenir ces routes-là que les camions vont prendre tout le temps. Je paye des taxes d'agglomération et de plus dans le même ordre d'idée, votre biogaz qui est du méthane, et on dit que ça fait de l'électricité, de l'eau chaude, une énergie verte, renouvelable, c'est un très beau projet, je suis d'accord avec ça, mais est-ce que ma ville, ma communauté, mes citoyens vont avoir quelque chose, des redevances de cela étant donné que je paye des taxes d'agglomération déjà à Montréal ?  
C'est ma question.

3040

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3045

Je comprends que vous devez être conseillère municipale?



**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3050 Non, mais je suis mariée à un conseiller.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3055 Parce que vous parlez « ma ville ».

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3060 Mais je suis une femme, une citoyenne de Montréal-Est et j'ai un enfant, en tant que mère aussi, je prépare l'avenir de ma fille.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, vous voulez savoir s'il y aura des redevances qui seraient payées ?

3065 **Mme JOSÉE FAVREAU :**

3070 Des redevances à ma ville, à ma communauté, étant donné que je sais qu'on est une ville, on vit côte à côte, je suis d'accord que Montréal-Est est une ville recevante, mais en quelque sorte, est-ce qu'on peut nous aussi... Ils vont le vendre le méthane, ils vont la vendre l'électricité parce que j'en connais un autre qui met des pylônes partout et puis qui pose des poteaux et qui prend toutes nos plaines et nos forêts, qui s'appelle Hydro-Québec, qui vend cher aux Québécois et puis qui s'en va vendre *cheap* aux États.

Alors, est-ce qu'on va avoir des redevances ? C'est ce que je veux savoir.

3075 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Monsieur ?

3080 **M. ROGER LACHANCE :**

3085 Votre question est très légitime et elle est très bonne. Pour nous, le mandat qu'on a du conseil d'agglomération, ce n'est pas de regarder l'aspect des redevances; on n'a pas ce mandat-là. Par contre, je sais que ça fait l'objet de certaines demandes, on les a entendues et elles devront être adressées justement aux bonnes instances. Ce n'est pas de notre responsabilité vraiment de définir ou de déterminer s'il y aura redevances ou non aux citoyens de Montréal-Est.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3090 La Ville de Montréal n'a pas discuté avec la Ville de Montréal-Est à ce sujet ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3095 En fait, il y a eu des demandes, il y en a eu des demandes et, pour l'instant, ce n'est pas à nous à répondre. Ce n'est vraiment pas à nous à répondre à cette question-là, c'est vraiment plus d'ordre politique. Il y a d'autres forums, il y a d'autres endroits pour faire ces demandes-là.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3100 O.K., mais je tenais quand même à faire ma demande. Mon autre question, Monsieur Beauchamp...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3105           Ça ne vous est pas interdit de le mettre dans un mémoire par exemple.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3110           D'accord.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

              Comprenez-vous ?

3115           **Mme JOSÉE FAVREAU :**

              J'aurais une deuxième question. Est-ce qu'on va installer un système de détection de fuite genre alarme ou détection de gaz de méthane ou de composé gazeux? Parce que je sais que ce n'est pas des puits de gaz de schiste que vous allez poser, mais ce n'est pas une piscine creusée que vous allez me faire non plus.

3120

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3125           Très bien. Est-ce qu'il y a des mesures de détection de gaz, de contrôle de fuite, etc.?

**M. ROGER LACHANCE :**

3130           En fin de compte, il va y avoir des mesures... là, je vais aller au niveau des détections d'odeur. Oui, il va y avoir des systèmes. Ça existe des systèmes en continu. Donc, on va mettre les choses en place.

3135 Par contre, au niveau de gaz, parce que là, on a volet sécurité qui est associé, ce n'est pas juste une question d'odeur de nuisance, mais l'aspect sécurité, je laisserais monsieur Blain répondre à cette question-là parce que le biogaz ou en fait le biométhane, en fin de compte, c'est du gaz naturel.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3140 Oui.

**M. ROGER LACHANCE :**

Ça revient à ça. Donc, Éric ?

3145 **M. ÉRIC BLAIN :**

3150 La mise en place de ces centres de traitement autant au niveau du compostage que de la biométhanisation sont encadrés par des lignes directrices du MDDEP et en ce qui concerne la biométhanisation, c'est clairement indiqué dans ces lignes directrices qu'il doit y avoir des systèmes de détection de fuite.

**Mme JOSÉE FAVREAU :**

3155 Alors, je vous remercie, Monsieur. Bonne soirée.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3160 Merci, Madame. Alors, comme je vous disais tantôt, voyez-vous, eux autres, la Ville, l'agglomération a répondu par la Ville. Au plan technique, elle ne peut pas s'engager sur une question comme celle des compensations, mais l'Office, lui, peut... si vous venez nous le dire dans un mémoire, l'Office va au moins dire que quelqu'un a soulevé cette question. Voyez-vous? Bonne chance à vous.

Alors, madame Nicole Bastien, s'il vous plaît ? Bonsoir, Madame.

3165 **Mme NICOLE BASTIEN :**

Bonsoir. En fait, c'est une réflexion et des questions. Ce projet-là est basé sur une participation citoyenne. Essentiellement le succès du projet est basé là-dessus. C'est ce qu'on a mentionné, on a glissé des mots tantôt, mais on n'en parle pas.

3170

Ce soir, j'aurais aimé qu'on en parle pour voir l'ensemble du projet dans son intégralité. Alors, on voit la technicalité, donc, les usines de fonctionnement de ça, du projet comme tel, mais l'aspect sensibilisation, c'est selon moi un volet crucial.

3175

Pour avoir participé à un projet de ce type-là dans le passé, si les gens sont sensibilisés trop tard, je parle de la population en général, si les collecteurs ne sont pas sensibilisés au projet aussi, ça peut rendre le projet un échec. Il faut que tout le monde soit impliqué là-dedans, et on ne le voit pas ce volet-là.

3180

Alors, pourquoi on ne le voit pas? Première question. Deuxièmement... Il y aurait plein de sous-questions. Deuxièmement, quelle somme est éventuellement attribuée pour ce volet-là et sur combien d'années ? Parce qu'il faut répéter, il faut passer les messages.

3185

Tantôt j'ai entendu dire qu'il y avait une collecte qui était substituée. Je ne sais pas quelles matières vont être acceptées au niveau des résidus alimentaires, si c'est de la viande ou c'est juste d'autres choses. Parce qu'il y a beaucoup de sensibilisation à faire aussi si la viande rentre à l'intérieur des matières ramassées. Alors, voilà.

3190

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Alors, est-ce que votre programme prévoit des incitations? Comment vous allez soutenir la participation citoyenne si c'est dans votre programme ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3195

J'inviterais monsieur Gravel à répondre à la question parce que c'est vrai que c'est une activité complémentaire, c'est une activité qui est prévue dans le Plan directeur de gestion de matières résiduelles.

3200

Aujourd'hui, on se consacre un peu plus sur le volet technique, mais il y a des choses de prévues. Pierre ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

3205

Dans le Plan directeur, on a prévu pour le volet sensibilisation dans le projet de Plan directeur, quelqu'un tantôt faisait allusion au projet de Plan directeur, on prévoyait une somme de 6.5 M\$ sur 5 ans. Dans le Plan directeur qui a été adopté en 2009, on prévoit un budget de 13 M\$ de sensibilisation pour les activités qui relèvent du Plan directeur.

3210

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Maintenant, est-ce que cet argent-là va être.... par quoi il va transiter ? Directement de vous ou à travers les arrondissements ?

3215

**M. PIERRE GRAVEL :**

Les deux. En fait, les programmes, les campagnes de sensibilisation peuvent passer par l'agglomération, mais le développement d'outils de communication peut servir également aux communautés locales. Donc, c'est les deux volets : agglomération et collectivité locale.

3220

On peut développer des outils de communication qui sont distribués localement aux citoyens pour montrer comment , démontrer comment on peut faire la meilleure préparation des matières, puis des campagnes de sensibilisation dans les journaux sur, par exemple, la

3225 collecte des arbres de Noël ou toutes sortes de matières qui peuvent être spécifiquement indiquées dans les campagnes de presse.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3230 Là, vous parlez de 13 M\$ par année ou 13 M\$ sur un programme de 5 ans ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

13 M\$ sur un programme de 5 ans.

3235 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Sur un programme de 5 ans ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

3240 Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3245 Ce qui veut dire à peu près 2 M...

**M. PIERRE GRAVEL :**

3250 Et demi, oui. .6 si on veut.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Par année ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

3255

Oui.

**Mme NICOLE BASTIEN :**

3260

Et ceci, ça inclut les citoyens, les collecteurs aussi, donc, les gens de... Je ne sais pas si on va faire affaires avec des cols bleus ou avec des entreprises privées pour la collecte aussi ? Donc, c'est des sommes qui sont incluses là-dedans ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3265

J'ai compris que c'était des sommes qui étaient mises pour favoriser l'éducation, la sensibilisation de la population et sa participation à différents modes ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

3270

Exactement.

**Mme NICOLE BASTIEN :**

3275

O.K.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3280

Bon. Le véhicule de ça n'est pas donné. On sait que ce sera la communauté locale, l'arrondissement ou l'agglomération, mais le budget fin et les moyens fins ne sont pas établis ?



**M. PIERRE GRAVEL :**

3285 Le budget a été établi de façon assez détaillée et on le met à jour parce que le Plan a  
été adopté en 2009; on le met à jour avec les participations qu'on a actuellement. Il faut  
considérer que, comme disait monsieur Lachance, actuellement la collecte des résidus verts a  
lieu sur l'ensemble de l'île; il y a déjà des moyens de communication qui sont mis en place.  
La collecte des résidus alimentaires est disponible dans 7 territoires locaux et la collecte des  
résidus mélangés, résidus verts et alimentaires, est possible pour tout l'ouest de l'île  
actuellement.

3290

Donc, il y a déjà des moyens de communication qui sont mis en place et à partir de  
ces expériences-là, on raffine les budgets qu'on avait prévus annuellement pour la  
sensibilisation.

3295

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Voilà.

3300

**Mme NICOLE BASTIEN :**

Merci.

3305

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Il existe un document de Recyc-Québec qui aborde aussi ces questions-là et pour en  
avoir lu des bouts, ils disent à un moment donné que la chose la plus difficile, ça semble être  
les résidus de table parce que c'est des choses, des gestes très simples. Alors, il y a de la  
documentation là-dessus.

**Mme NICOLE BASTIEN :**

3310

C'est très très sensible et ça prend juste un échec d'un citoyen pour ne plus participer.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3315

C'est ça.

**Mme NICOLE BASTIEN :**

3320

Donc, c'est pour ça que ça prend beaucoup de budget. Merci.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3325

Bravo. Merci, Madame. Écoutez, j'ai 8 personnes en attente. Il est 10 heures, je pense qu'on va faire le sprint et qu'on va passer les 8 personnes. J'invite donc monsieur Vincent Marchione ?

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3330

Bonsoir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Monsieur Marchione.

3335

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Alors nous, nous sommes le Comité de vigilance environnemental de l'est de Montréal.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3340

Oui.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3345

Et notre slogan dans notre dépliant, c'est : « L'est de Montréal, ce n'est pas la poubelle de l'île ».

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3350

Très bien.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3355

Ceci dit, nous ne sommes pas contre ce projet, mais à condition qu'il se fasse dans les règles de l'art.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3360

Très bien.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3365

Nous avons déjà eu des mauvaises expériences dans la région à cause que les règles environnementales du ministère de l'Environnement à Québec qui sont assez permissives, certaines industries qui sont installées ici ont utilisé la technologie la moins cher possible. Et ma question, ce sera justement sur la technologie.

3370                   Étant donné que l'année prochaine en 2012, vous allez en appel d'offres, donc, c'est là que vous allez choisir une entreprise avec sa technologie et vous avez dit tout à l'heure qu'on pouvait déposer un mémoire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3375                   Oui.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3380                   Mais comment voulez-vous qu'on fasse un mémoire si on ne connaît pas la technologie que vous allez employer ? Je pense que c'est trop tôt pour... et là vient ma question. Lorsque vous aurez choisi la technologie, allez-vous nous faire une présentation comme ce soir pour nous présenter la technologie que vous allez utiliser ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3385                   Ne me traitez pas comme la Ville, moi, je ne suis pas la Ville de Montréal; je vous aide à poser vos questions. Votre question est tout à fait légitime.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3390                   Non, non, je m'adresse au président.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3395                   C'est ça et le président va refile la question. Alors, quand vos choix technologiques seront un peu plus précis, allez-vous reconsulter ou réinformer la population là-dessus ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3400 En fin de compte quand on parle de comité de vigilance, c'est justement pourquoi on parle de former... on désire former un comité de citoyens ou de suivi ou de vigilance, on peut le baptiser un peu comme on veut, dès 2012 pour tenir les gens du milieu informés de l'évolution du projet.

3405 Donc, ce n'est pas nécessairement par une session d'information générale, mais écoutez, la formule n'est pas nécessairement arrêtée. Par contre, c'est clair qu'on veut par le comité de suivi bien informer les citoyens, les gens qui sont représentatifs du milieu de l'évolution du projet.

3410 Et on pourrait attendre par exemple la construction en 2014, mais il y aura des rencontres. On verra la fréquence, on verra les moments-clés dans le cadre du déroulement du projet. Donc, on va le voir avec les gens du milieu.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3415 Est-ce que ça veut dire que vous vous engagez à des formes de participation avec la population dans le choix même des filières techniques dans lesquels vous vous engagez ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3420 Dans le choix des filières techniques, écoutez, au niveau du procédé, je voudrais vous rassurer parce qu'en fin de compte, aujourd'hui ce qu'on vous présente, on est encore beaucoup en amont dans le processus. Il est clair qu'une fois que le fournisseur ou la technologie sera arrêtée, on devra obtenir les certifications d'autorisation du ministère de l'Environnement.

3425 On devra obtenir toutes les autorisations nécessaires pour s'assurer que les normes de rejet dans l'air, dans l'eau, et tout ça, qu'on soit conforme, mais il va falloir refaire... il va

falloir faire ces étapes-là de façon beaucoup plus pointue pour s'assurer qu'on est en conformité avec l'ensemble de la réglementation.

3430 Et ça va se faire dans une autre étape après l'appel d'offres.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3435 Mais si dans l'appel d'offres il y a trois compagnies qui vous offrent trois technologies différentes, laquelle vous allez choisir ? La plus cher ou la moins cher ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3440 Au niveau des appels d'offres, j'ai dit tout à l'heure, je peux plus ou moins m'embarquer là-dedans, mais c'est clair qu'on va se faire accompagner. Donc, on a des gens, on a de l'expertise à l'interne et on va se faire accompagner par des experts indépendants dans le processus de sélection.

3445 On l'a mentionné à Villeroy, la question était venue un petit peu sous cet angle-là. Donc, on va se faire accompagner de gens indépendants pour s'assurer qu'on fasse les bons choix technologiques.

**M. VINCENT MARCHIONE :**

3450 Les bons choix environnementaux aussi.

**M. ROGER LACHANCE :**

Évidemment.

3455 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Tout à fait.

3460 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Ma deuxième question, c'est : Les 4 usines sont construites et il n'y a pas assez de matières organiques à Montréal; qu'est-ce que vous allez faire ? Allez-vous ouvrir le service à la CMM, à la Communauté Montréal Métropolitain qui englobe Laval et Longueuil ?

3465 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Allez-y.

3470 **M. ROGER LACHANCE :**

Regardez, cette question-là, on l'a eue. Il est hors de question qu'on importe des matières de l'extérieur de l'Île. Donc, la capacité des installations, puis c'est une des raisons pour laquelle on propose, nous, de construire seulement un centre de biométhanisation justement pour ne pas se ramasser dans cette situation-là.

3475

Il ne faut pas oublier que Laval, Longueuil, couronne nord, couronne sud, ils ont tous aussi des projets qui ont été annoncés de centre de traitement de matières organiques. Donc, l'idée, c'est de ne pas se... on ne veut pas se bagarrer pour obtenir la matière des citoyens. Ce n'est pas ça l'idée.

3480

Donc, chacun va avoir ses installations. Et c'est pour ça qu'on a fait les évaluations sur l'évolution de la participation des citoyens. On a l'information sur ce qui s'est passé ailleurs et on est confortable, très confortable, avec les capacités de traitement qu'on veut mettre en place. On est très confortable avec ça.

3485

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Mais est-ce que c'est le projet de la ministre Lyne Beauchamp qu'elle a annoncé qu'il y en aurait 15, je pense, au Québec ? Est-ce que ça fait partie de ce projet-là ?

3490

**M. ROGER LACHANCE :**

Je ne peux pas vous dire le nombre de projets qu'il peut y avoir ailleurs. C'est sûr qu'il y en a à Québec, il y en a à différents endroits, mais pour nous ce qui importe, c'est ce qui se passe vraiment sur l'Île de Montréal et c'est le mandat qu'on a d'assurer la mise en place d'infrastructures vraiment performantes qui répondent à nos besoins.

3495

**M. VINCENT MARCHIONE :**

Merci.

3500

**M. ROGER LACHANCE :**

Merci.

3505

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

En tout cas, Monsieur, si vous manquez de matières, il y aura la cible des 9 logements et plus. Vous n'en manquerez pas.

3510

**M. ROGER LACHANCE :**

Effectivement. Donc, peut-être rappeler que dans le Plan directeur ce qui est prévu, c'est de desservir dans un premier temps les 8 logements et moins. Donc, ça fait 5-600 000 logements, Pierre ? Donc, ça fait 600 000 logements à la grandeur de l'Île.

3515



3520           Donc, le volet, pourquoi on ne cible pas tout de suite les 9 logements et plus, c'est justement pour s'assurer, et c'est la même chose qui s'est produit au niveau des matières recyclables dans le passé. Donc, les clientèles qui ont été servies en premier, c'est justement peut-être une clientèle plus facile à desservir et ça, ça a pris, je pense, une quinzaine d'années, si je me souviens bien, il y a une quinzaine d'années où les 8 logements et moins ont été desservis et au bout de 15 ou 20 ans, on a enchaîné avec les 9 logements et plus et la CMM en fin de compte dans son Plan directeur est ouverte à réaliser des projets pilotes justement pour ouvrir aux 9 logements et plus.

3525           Effectivement, c'est une clientèle qu'on pourra aller chercher aussi. On va avoir la capacité avec ces infrastructures de les accueillir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3530           Vous êtes debout tout le temps. Êtes-vous confortable debout?

**M. ROGER LACHANCE :**

Ça va.

3535

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bien. Alors, monsieur Benoît Lamarche, s'il vous plaît ?

3540 **M. BENOÎT LAMARCHE :**

Monsieur le président.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3545

Oui.

**M. BENOÎT LAMARCHE :**

3550 Monsieur le commissaire, bonsoir. Parmi les chiffres qui nous ont été présentés ce soir, on a parlé pour l'usine de Montréal-Est des résidus alimentaires. Il y en aurait 60 000 tonnes : 45 000 tonnes proviendraient des résidences et 15 000 tonnes des ICI; ce qui produirait 4 millions de mètres cubes de biométhane et 18 000 tonnes de digestat ou de pré-compost.

3555 Dans mon livre à moi, 4 millions de mètres cubes de biométhane, c'est à peu près 4 000 tonnes, alors, je fais 4 000 plus 18 000, ça me donne 22 000 tonnes. Donc, 60 000 moins 22, j'obtiens 38 000 tonnes. Il me semble qu'il manque une partie dans l'équation. Si mon calcul est bon, alors, en quoi consiste le 38 000 tonnes manquant ? Et qu'est-ce qu'il va advenir avec ?

3560

**M. ROGER LACHANCE :**

Écoutez, le bilan de masse, je ne peux pas vous répondre là-dessus. Je ne sais pas si du côté d'Éric...

3565

**M. ÉRIC BLAIN :**

3570 Les résidus de table, c'est des résidus qui sont très humides, donc, ils contiennent beaucoup d'eau et une partie de la matière que vous ne retrouvez pas dans votre équation, c'est l'eau qui sera rejetée.

**M. BENOÎT LAMARCHE :**

Donc, elle sera acheminée aux égouts ?

3575 **M. ÉRIC BLAIN :**

Après traitement, oui.

3580 **M. BENOÎT LAMARCHE :**

Donc, il y a un traitement d'eau de prévu à même l'usine de biométhanisation?

3585 **M. ÉRIC BLAIN :**

Effectivement.

**M. BENOÎT LAMARCHE :**

3590 Merci. Ma deuxième question : Nonobstant toutes les réserves des autorités de la Ville de Montréal à discuter le contenu des futurs appels d'offres, ce que je comprends parfaitement, n'empêche à partir de l'aménagement des sites que j'ai observés, il me semble qu'il y a un choix de morphologie qui se dessine à l'horizon. Je pense entre autres aux différentes filières qui existent de biométhanisation, donc, la voie sèche ou la voie humide.

3595 Est-ce que là-dessus les autorités de la Ville sont déjà campées dans une technologie ou si au contraire toute la latitude sera laissée aux promoteurs pour proposer une technologie?

**M. ROGER LACHANCE :**

3600 Pour l'instant, le choix précis de la technologie, donc, le type de procédé n'est pas arrêté.

**M. BENOÎT LAMARCHE :**

Parfait. Merci, Monsieur le président.

3605

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va ? Merci. Monsieur Maurice Vanier, s'il vous plaît ? Il est parti ? Très bien. Alors, madame Akarras Agbaralli ? - Il me semble tantôt qu'elle a enlevé son nom. Elle l'a enlevé, c'est correct. Donc, madame Kim Cornelisse ?

3610

**Mme KIM CORNELISSE :**

Bonsoir, Monsieur Beauchamp.

3615

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Madame.

3620

**Mme KIM CORNELISSE :**

La dernière fois qu'on s'est vus, c'est au BAPE de l'eau et c'était absolument magnifique, on a des grands commissaires au Québec.

3625

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Mais là, je suis à Montréal.

**Mme KIM CORNELISSE :**

3630            Au Québec. La première chose, c'est que je voudrais féliciter la Ville de Montréal. C'est très bien présenté le projet, c'est très bien fait. Il y a eu beaucoup de travail, c'est... En tout cas, ça m'épate un peu.

3635            Je vais juste peut-être prendre une seconde pour me présenter. Moi, je suis vice-présidente de l'AQLPA, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et j'ai fait ma maîtrise sur le biogaz comme biocarburant dans les municipaux en Suède où il y a 10, 11 usines qui fonctionnent très bien. Et c'est intéressant de voir que vous vous en allez pas mal dans le même sens et c'est le fun.

3640            Mon inquiétude, je pense que je vais reprendre celle de plusieurs personnes, je ne suis pas de Montréal-Est, mais c'est les mêmes inquiétudes qui ressortent à Limoilou, qui vont ressortir à Lasalle.

3645            Comment dire? La biométhanisation, c'est un excellent projet dans un contexte québécois où on tend à être très très prudent, voire sceptique au départ. Et il est difficile de vendre la biométhanisation qui est en quelque part un gâteau au chocolat sans tomber dans l'idée qu'on vend des calories.

3650            Donc, il y a vraiment une approche à avoir qui est différente et je pense que... en tout cas, moi, ce qui m'inquiète un peu, c'est toute la question du plan de communication. Moi, je l'aurais presque parti avant ou maintenant en me disant dans le fond que les premières ambassadrices et les premiers ambassadeurs du biométhane, ça va être les gens dans les quartiers où est-ce qu'il y a les usines de biométhane. Et ça, c'est sûr.

3655            Et pour les convaincre, ils vont être plus difficiles à convaincre que les autres, mais comme en Suède, c'est ça qui s'est passé, et même si on est à 4 ans à peu près des premières usines qui fonctionnent, moi personnellement, je le partirais dès maintenant en me

disant comment ces gens-là vont devenir les ambassadeurs et les ambassadrices comme on l'a vu.

3660

Alors, cette question-là était : à savoir quand est-ce que vous partez le plan de communication ? En passant, je regardais la question des PPP pour le biogaz et c'est la pire chose que vous pourriez faire, j'ai un mémoire de maîtrise là-dessus si ça vous intéresse.

3665

Et l'autre chose, c'est que le biométhane peut être justement l'exemple dont le Québec a besoin, les différentes usines qui s'en viennent pour faire, pour penser les choses autrement. Et là, je vais rejoindre probablement plusieurs gens qui vont déposer devant vous sur toute la question de l'agriculture urbaine, la foresterie urbaine.

3670

On a du compost maintenant à ne plus savoir quoi en faire tous les ans. On peut-tu vraiment se mettre à rêver à Montréal de vraiment changer les choses en commençant par les quartiers qui sont touchés le plus ? Et ce que ça inclut aussi, puis j'étais contente d'entendre que vous pouvez vous réserver des portions de biométhane parce qu'une des choses qu'ils font beaucoup en Suède, c'est que tous leurs camions de vidange sont tous au biométhane et sont tous indiqués au biométhane et il y a de la sensibilisation tout le temps partout et je pense qu'il faut faire la même chose.

3675

Moi, j'ai hâte d'aller en Suède et de leur dire : Regardez, Montréal fait tout aussi bien et même plus encore. Bonne soirée.

3680

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. C'est presque un mémoire.

3685

**Mme KIM CORNELISSE :**

Ah, il va y en avoir un.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3690

Si vous avez une subvention pour lui accorder d'aller là-bas, je l'accompagnerai s'il le faut. Alors, commençons par le premier point, plan de communication. Avez-vous un plan de communication en dehors des mesures d'éducation prévues tantôt sur la nouveauté des équipements et leur importance stratégique ?

3695

**M. ROGER LACHANCE :**

3700

En fin de compte, pour être tout à fait honnête, le plan de communication n'est pas arrêté présentement. Justement, on veut passer cette étape-là qui est très très importante en termes de choix des sites et puis après ça évidemment, on va s'attaquer justement au fait de planifier tout le volet communication et justement de faire des bons choix à savoir avec qui on va travailler.

3705

On sait qu'il y a beaucoup de gens, il y a toutes sortes d'organismes dans les milieux et on a 4 endroits à faire, donc, il n'y a pas une recette nécessairement qu'on peut prendre et répliquer un peu partout.

3710

Donc, on va prendre le temps de bien planifier les choses. Alors ça, ça va être plus mettons en 2012 où on va travailler là-dessus.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3715

Je vous signale que madame vous a fait deux suggestions qui sont particulièrement intéressantes, c'est-à-dire d'une part ce qu'elle a évoqué sur les camions qui sont nourris de biogaz et qui donnent donc une retombée visible et l'idée de la foresterie urbaine où le compost produit peut devenir un élément stratégique déterminant.

**M. ROGER LACHANCE :**

3720 Au niveau du compost, j'aimerais que Pierre, monsieur Gravel en fait, nous parle un peu de ce qui est prévu au niveau du compost.

**M. PIERRE GRAVEL :**

3725 En fait actuellement, on a de la distribution de compost qui peut s'effectuer sur demande dans les territoires locaux du compost qui peut leur être acheminé à partir du complexe environnemental Saint-Michel. On a également la distribution de compost aux citoyens qui se fait directement sur place. On a distribué, je pense, l'équivalent de 2 600 tonnes de compost récemment.

3730 On a une étude sur le marché du compost qui est en cours qui va débiter bientôt pour voir la meilleure façon de l'utiliser sur l'Île de Montréal. Il y a une étude sur le marché du compost qui a été faite par la CMM à la grandeur du territoire de la CMM, mais on veut regarder de façon spécifique le marché sur l'Île de Montréal au niveau des travaux horticoles, au niveau des travaux de remblai, des abords routiers, de toutes les utilisations possibles pour maximiser l'utilisation du compost sur le marché de l'agglomération. C'est une étude qu'on va débiter bientôt.

**Mme KIM CORNELISSE :**

3740 Ce n'est pas exactement... je comprends ça, mais ce n'était pas exactement ça mon idée. C'était de se dire vu que maintenant, on va en avoir du compost, qu'il n'en manquera pas, un des succès en Suède, c'est que le public travaille avec le privé sur des projets.

3745 Donc, ce sera intéressant que la Ville de Montréal ait vraiment des projets à commencer justement comme je disais dans les 4 quartiers visés qui sont vraiment des travaux municipaux et auxquels on peut rajouter ce que les gens veulent bien faire chez eux



aussi pour accélérer... en fait, pour que la biométhanisation, ce soit un cadeau en quelque part et non pas un problème.

3750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va. Mais c'est parce qu'on est dans l'ordre de la suggestion et vous pourrez venir donner un mémoire dans ce sens-là si vous voulez.

3755 **Mme KIM CORNELISSE :**

Oui, oui, tout à fait.

3760 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Madame. J'invite maintenant Réal Saint-Laurent, s'il vous plaît ?

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3765 Bonsoir, Messieurs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Monsieur.

3770

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3775 J'ai seulement une petite question à poser, quelques questions ont été répondues. Concernant la collecte des déchets, toutes ces choses quand ça arrive en camion pour la méthanisation ou le pré compostage, est-ce que vous avez des méthodes ou des procédés de déchetage au cas où il y aurait, parce que dans les déchets de table domestiques, il y a les

emballages qui peuvent être insérés avec ça. Comme pour la viande, il y a des *styrofoam*, il y a des sacs de plastique. C'est peut-être pas trop toxique au point de vue environnement, mais dans le compost, ça peut être encombrant. Ça peut s'envoler avec le vent.

3780

Ensuite, il y avait l'autre question qui a été presque répondue, la partie liquide qui est enlevée des déchets, est-ce qu'elle pourrait être traitée, disons, il y a sûrement des oligo-éléments là-dedans, ou bien faire des engrais liquides qui pourraient être utiles pour la fertilisation des terres.

3785

Ce sont les deux questions que j'ai. Il y a aussi probablement des ossements aussi dans la collecte ménagère.

**M. ROGER LACHANCE :**

3790

D'un point de vue technique, je demanderais à monsieur Blain de répondre plus à la question.

**M. ÉRIC BLAIN :**

3795

Au niveau des contaminants, ce qui va dicter ce qu'il va y avoir dans les centres de traitement, évidemment c'est la qualité du produit final qui est le compost. On sait que le compost doit répondre à des normes relativement sévères au niveau du bureau de normalisation du Québec sur les contaminants, les corps étrangers et les objets tranchants.

3800

Alors, effectivement dans les centres de traitement, il devra y avoir des déchiqueteurs, des tamis qui vont faire en sorte que les contaminants vont être retirés pour ne plus qu'ils se retrouvent dans le compost final.

3805

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

Oui, ça répond à ma question.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3810 Dans les deux cas? Dans le cas de l'usine de mécano...

**M. ÉRIC BLAIN :**

3815 Autant dans les centres de biométhanisation que dans les centres de compostage.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et dans l'usine pilote aussi ?

3820 **M. ÉRIC BLAIN :**

La finalité de l'usine pilote n'est pas nécessairement un compost pour des fins d'épandage.

3825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K.

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3830 Ce ne sera pas un compost qui peut être utilisable en milieu urbain ?

**M. ÉRIC BLAIN :**

3835 Le centre pilote de prétraitement, c'est un centre de recherche. Évidemment avec ce qu'on va être capable de faire ou de générer dans ce centre pilote, il va y avoir différentes alternatives qui vont être regardées.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3840 Je vous ai induit en erreur en vous parlant de ça. Monsieur parle du compost.

**M. ÉRIC BLAIN :**

3845 C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3850 Il demande si le compost produit par le compostage ou le résidu de la biométhanisation, si ça va être utilisable en milieu urbain ?

**M. ÉRIC BLAIN :**

Effectivement, oui.

3855 **M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

Il n'y aura pas de *styrofoam* dedans, de particules ou de plastique ?

**M. ÉRIC BLAIN :**

3860 Le compost devra répondre aux normes du BNQ.

**M. RÉAL ST-LAURENT :**

3865 Il va répondre, mais il va y avoir des petites particules de plastique ?

**M. ÉRIC BLAIN :**

Il y a des quantités maximum de contaminant que ça peut contenir.

3870 **M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

Ça prend un système de déchiquetage.

3875 **M. ÉRIC BLAIN :**

Tout à fait.

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3880 O.K. Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3885 Juste sur la question du liquide, vous avez parlé tantôt de la masse liquide qui disparaît. Monsieur a évoqué l'idée que certains de ces liquides-là soient utilisés comme engrais. Est-ce que ça, c'est envisagé ?

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3890 Il y a sûrement des oligo-éléments là-dedans s'il y a des carottes, des choses comme ça.

**M. ÉRIC BLAIN :**

3895 Effectivement, mais son utilité actuellement n'est pas encore déterminée par nous.

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

Pardon ?

3900 **M. ÉRIC BLAIN :**

On n'a pas retenu ou on n'a pas encore déterminé si on allait pouvoir l'utiliser pour des fins d'engraisement de sol, si je comprends bien.

3905 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous n'avez pas entendu la réponse ?

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3910

J'ai entendu un peu, oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3915

Oui, mais on peut la reprendre. Parlez plus fort et plus lentement, s'il vous plaît.

**M. ÉRIC BLAIN :**

3920

Les eaux qui vont être rejetées des centres de biométhanisation, on n'a pas arrêté encore le procédé par rapport à ça pour voir si on allait pouvoir l'utiliser pour épandage.

**M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

3925

O.K.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, ils n'ont pas tranché la question, ils vont continuer de l'examiner. Ça va ?

3930 **M. RÉAL SAINT-LAURENT :**

Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3935

Merci, Monsieur Saint-Laurent. J'invite madame Nicole Loubert ?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

3940

Ça va être très vite. Première question. RCI Anjou, il était question d'avoir une autre usine de bio méthanisation, donc, dans l'est de Montréal. Ça, c'était il y a à peu près deux ans de ça, on parlait de cette usine-là, et la vente d'électricité se faisait à Hydro-Québec.

3945

En fait, actuellement, il y a toutes les orientations gouvernementales pour le municipal, mais au niveau de ICI, est-ce qu'il y a une orientation, est-ce qu'il y a une politique qui s'en vient ? Et dans ce cas-là, est-ce qu'on peut essayer de penser quel effet cumulatif on peut avoir au niveau de l'est de Montréal avec ça?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3950

Expliquez-moi le projet d'Anjou que je comprenne bien de quoi vous parlez.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

3955 En fait, on ne le connaît pas, c'était juste une annonce qu'on a vue au niveau  
d'internet, enfin, des journaux, une annonce comme quoi il y avait un projet de bioéthanisation.  
On l'appelait... en tout cas, c'était l'équivalent. À Anjou. Je pense que monsieur était au  
courant d'ailleurs ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

3960 Bon. Est-ce que la Ville est au courant de ce projet-là ?

**M. ROGER LACHANCE :**

3965 On avait vu la même chose que vous quand le projet avait été annoncé. Pour nous, on  
n'est pas dans les secrets des entreprises. Pour ce qu'on peut savoir, c'est que le projet, en  
tout cas à notre connaissance, à la mienne, que le projet ne va pas de l'avant, mais on ne  
connaît pas nécessairement les intentions de l'entreprise de relancer ou non un projet comme  
ça. Pour l'instant ce projet-là ne semble pas être en voie d'être réalisé.

3970

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Et les orientations gouvernementales pour les ICI, est-ce que ça s'en vient ?

3975

**M. ROGER LACHANCE :**

Les orientations gouvernementales pour les ICI, en fait, nous, notre mandat, c'est  
vraiment de s'occuper des matières des citoyens. C'est le mandat premier et c'est ça qu'on va  
poursuivre.

3980

Par contre, on fait quand même une certaine ouverture pour traiter une partie, je l'ai  
expliqué tout à l'heure, des matières des ICI. Alors, je ne sais pas, peut-être Pierre, tu as



d'autres choses, mais nous, on se concentre vraiment sur le champ de responsabilité qu'on a, c'est-à-dire de collecter et de valoriser les matières des citoyens.

3985

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Mais si je peux me permettre, Monsieur Beauchamp...

3990

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

3995

En fait quand je viens à une commission, c'est pour qu'on essaie de creuser un petit peu le sujet.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4000

Oui, oui.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

4005

Et c'est un petit peu à vous que je m'adresse pour essayer de voir par rapport à cette commission-là quel impact ça peut avoir pour nous dans l'est.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4010

Je vais demander aux gens de mon équipe d'aller vérifier sur les demandes de permis du ministère de l'Environnement s'il y a un tel projet qui est déposé parce que normalement, c'est un projet qui demanderait une autorisation de la part du ministère et normalement il

4015 faudrait qu'il y ait un avis de projet préliminaire. Entre ce qu'on annonce des fois dans les journaux et le vrai cheminement, il y a une différence.

Si on trouve quelque chose là-dessus, soyez sûre que les gens le communiqueront. Oui, Monsieur ? C'est sur ce point-là, Monsieur ? Oui.

**M. CHARLES MOREAU :**

4020 À ma connaissance, RCI a répondu ou voulait répondre à un appel d'offres d'Hydro-Québec pour la biomasse. À ma connaissance, je ne suis pas dans le secret des dieux moi non plus, mais à ma connaissance, ils n'ont pas eu gain de cause au niveau d'Hydro-Québec lorsqu'ils ont présenté leur projet. Le projet n'a pas été accepté. Là, je dis ça sous toutes  
4025 réserves. Moi, je n'ai pas entendu de suite.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4030 Revenez me dire ça au micro parce que ça ne rentre pas dans le micro. C'est parce que là, vous nous donnez une nouvelle information qui peut être d'un certain intérêt.

**M. CHARLES MOREAU :**

4035 Je ne suis pas dans le secret des dieux moi non plus, mais...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, on marche toujours en ouï-dire.

**M. CHARLES MOREAU :**

4040

En fait, moi, je fonctionne avec les journaux et non pas en ouï-dire. Donc, ce qui a été publié dans les journaux, c'était à l'effet qu'à cette époque-là lorsque ç'a été annoncé, Hydro-Québec était en appel d'offres pour des projets de production d'énergie à partir de biomasse.

4045

Les matières résiduelles étant considérées comme biomasse, RCI voulait partir un projet et répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. À ce que je sache, ils ont répondu à l'appel d'offres et à ma connaissance, ils n'ont pas eu gain de cause si on peut dire et le projet n'aurait pas été accepté.

4050

Je dis ça sous toutes réserves. Il n'y a pas eu vraiment à ma souvenance de publication à cet effet-là, mais c'est ce que j'en ai compris puisque je n'ai jamais entendu parler de la suite.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4055

Est-ce qu'on parle d'une nouvelle qui est ancienne ? Ça date de quand cette annonce-là qui est apparue sur internet ?

**M. CHARLES MOREAU :**

4060

Je croirais 1½ an, 2 ans peut-être, quelque chose du genre. De cet ordre-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4065

2 ans ?

**M. CHARLES MOREAU :**

1½ an environ.

4070 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

4075 **M. CHARLES MOREAU :**

Lors de la dernière campagne qu'Hydro-Québec a faite pour justement la production d'énergie à partir de biomasse.

4080 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous êtes monsieur Moreau, hein?

**M. CHARLES MOREAU :**

4085 Encore, oui. Je n'ai pas changé de nom effectivement. Vous avez une bonne mémoire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4090 Très bien. Restez là, Monsieur Moreau, vous êtes le suivant.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Ma deuxième question...

4095

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui, Monsieur Burton ?

4100 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Juste une précision. Si je comprends bien, pour l'instant, vous venez de dire qu'on s'intéresse d'abord au rejet domestique des ménages, mais il reste quand même que dans la politique actuelle du Québec, c'est une élimination complète pour 2020 de l'enfouissement des matières organiques.

4105 Est-ce qu'on doit à ce moment-là penser qu'il y aura une autre phase pour l'agglomération pour cette fois-là s'intéresser aux autres matières organiques, celles qui proviennent des ménages?

4110

**M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, nous, on va continuer à... en fait, le focus va être sur l'atteinte des objectifs. Donc, on parle de 60% et justement après ça de s'assurer, de voir les possibilités avec le centre pilote de prétraitement.

4115

Maintenant pour les matières du secteur privé, honnêtement je ne sais pas l'orientation que le gouvernement va prendre de ce côté-là, mais de toute évidence pour nous...

4120 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non, mais ça pose des problèmes organisationnels si sur le même territoire, il y a à la fois un système municipal qui traite des déchets et un autre système privé qui traite à peu près des mêmes déchets, mais qui s'appelle ICI et qui risque d'amener des équipements différents de ceux qui sont déjà prévus.

4125

Là, il y a une interférence de deux filières. Si on reste dans l'est, on a raison d'être vigilant, c'est le moins qu'on puisse dire. Est-ce que je me trompe? C'est un commentaire, j'ai le droit de le faire.

4130

**M. ROGER LACHANCE :**

Oui.

4135 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

À l'âge que j'ai, si je ne le fais pas, je ne le ferai jamais, ça fait que... Une dernière question, Madame Loubert ?

4140 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui, bien sûr. Est-ce que l'usine de biométhanisation, il peut y avoir 1, 2, 3, je ne sais pas si on appelle ça « chaudière » à l'intérieur, en tout cas dépendant de la technique qui va être utilisée, mais est-ce que ce serait possible étant donné que l'usine pilote, elle est petite, 25 000 tonnes, si jamais on décidait d'en faire un grand centre ailleurs, donc, il y aurait de l'espace pour agrandir l'usine de biométhanisation au même endroit en ajoutant peut-être une cuve par exemple, ou je ne sais pas comment on appelle ça, pour l'agrandir ?

4150 **M. ROGER LACHANCE :**

Je vais risquer la réponse, mais vous avez vu tout à l'heure le plan d'implantation comment il est serré. Il n'y a vraiment pas d'espace de libre, mais Éric et son équipe a regardé ça de plus près, donc...

4155 **M. ÉRIC BLAIN :**

Je peux vous dire que le terrain qu'on a actuellement à Montréal-Est pour le centre de biométhanisation est assez serré pour mettre l'infrastructure. Il m'apparaîtrait vraiment difficile de pouvoir l'agrandir, voire impossible sur la surface actuelle.

4160

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Je reviendrai dans le mémoire.

4165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. Monsieur Moreau ?

**M. CHARLES MOREAU :**

4170

Une petite question. La superficie que vous avez attribuée au centre, comment vous l'appellez... le centre pour le projet pilote, quelle est-elle cette superficie-là?

**M. ROGER LACHANCE :**

4175

Je vais risquer un hectare et demi, mais peut-être...

**VOIX NON IDENTIFIÉE (DANS LA SALLE):**

4180

13 000 mètres carrés.

**M. ROGER LACHANCE :**

4185

13 000 mètres carrés.

**M. CHARLES MOREAU :**

J'ai une autre petite question rapide. Le 10% actuel des résultats que vous avez obtenus au niveau des déchets organiques, est-ce qu'on comprend que c'est surtout les

4190 résidus verts que vous collectez au niveau des feuilles mortes, les sciures de gazon, etc.?  
C'est ça actuellement qui compose ce 10% actuel de déchets organiques?

Dans votre présentation, vous disiez que pour l'instant, le score de la municipalité, c'est 10% de déchets organiques collectés jusqu'à présent.

4195

**M. ROGER LACHANCE :**

Monsieur Gravel peut-être?

4200

**M. PIERRE GRAVEL :**

C'est un mélange composé de résidus verts, de résidus alimentaires, de résidus mélangés – résidus verts, résidus alimentaires -, mais essentiellement la participation est plus forte avec les résidus verts actuellement qui desservent quasiment la majorité des territoires de Montréal, de l'agglomération de Montréal alors que les résidus alimentaires, on retrouve ça seulement dans certains secteurs comme on disait tantôt.

4205

**M. CHARLES MOREAU :**

4210

Il y a déjà des cueillettes de déchets alimentaires présentement sur l'île ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

Il y a déjà des projets de collectes de résidus alimentaires depuis 2008.

4215

**M. CHARLES MOREAU :**

Ah oui? Complémentaires?



4220 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Je vais vous accorder la complémentaire.

4225 **M. CHARLES MOREAU :**

On se croirait en politique, mais ce n'est pas le but de l'exercice.

4230 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non, non, ça va.

4235 **M. CHARLES MOREAU :**

Enfin, si j'utilise un petit peu votre façon de calculer les CO<sub>2</sub> ou, en fait, ce qu'il en est de l'impact environnemental, en gros, ça revient à dire que finalement les résidus organiques pour vous n'ont pas d'atteintes à l'environnement. Donc, qu'ils soient enfouis ou pas, ça ne change rien.

4240 Donc, en gros, c'est ce que je comprends de votre projet. Il en reste en bout de piste que 120 000 tonnes grosso modo qui vraiment, si je ne tiens pas compte du fait qu'il y a moins de transport, ça, je vous l'accorde, c'est sûr que ça crée des effets de serre de moins, mais si on parle de la matière elle-même au niveau du traitement, il y a 120 000 tonnes réellement qui sont éventuellement dans le meilleur des mondes qui vont être traitées par la biométhanisation sur un total d'à peu près, vous le disiez tantôt, 50% des déchets sont de matières organiques, 4245 ce qui reviendrait à dire à peu près sur 612 000 tonnes totales, 306 000 tonnes de déchets qui seraient soi-disant organiques.

4250 Donc, en gros si je comprends bien le résultat, on a 120 000 tonnes sur 306 000 tonnes, ce qui donne à peu près 39% de résultat alors qu'on cherche à aller chercher 60%. Le reste, il vient d'où ? Il va venir d'où ?

**M. ROGER LACHANCE :**

Ça fait pas mal de chiffres.

4255

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais les répéter juste brièvement. En fait, les deux centres de biométhanisation, 60 000 tonnes chacun, donc, total 120 000 tonnes.

4260

**M. ROGER LACHANCE :**

Hum, hum.

4265

**M. CHARLES MOREAU :**

Eux ont un impact direct sur les effets de serre, on s'entend, c'est clair, et je ne suis pas en train de dire que la biométhanisation, c'est pas bon, au contraire, j'y crois moi aussi. Fermement. Il y a des très belles choses qui se sont faites à travers le monde avec ça et ce serait une maudite bonne chose qu'on ait ça.

4270

Donc, je ne suis pas contre cette application-là, loin de là. Par contre ce que j'observe, c'est qu'actuellement en réel pour tendre vers les objectifs du gouvernement, on a 120 000 tonnes réellement qui vont avoir un impact sur les changements climatiques hors transport toujours sur 306 000 tonnes qu'il y a de déchets organiques dans votre ensemble de déchets actuellement.

4275

Moi, j'estime ça un petit peu élevé 50%, mais mettons que c'est vos chiffres. Vous, vous disiez 306 000 tonnes. Donc, 120 000 tonnes sur 306 000 tonnes, en pourcentage, on parle de 39%.

4280

L'objectif visé par votre programme, c'est 60%, ça fait qu'il manque 21%; d'où est-ce qu'ils vont venir ?

4285 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, les tonnes au niveau du compostage, vous ne le considérez pas dans votre calcul. Il fait parti de l'atteinte de 60%.

4290 **M. CHARLES MOREAU :**

4295 Bien, vous dites que ça n'a pas d'impact sur les effets de serre le CO<sub>2</sub>. C'est ce que monsieur disait il y a quelques minutes tantôt. Ça fait que si ça n'a pas d'impact qu'ils soient dans un site d'enfouissement ou qu'ils soient finalement compostés, ben, à quelque part on va s'entendre sur la même affaire.

Si on dit que ça n'a pas d'impact, c'est que c'est neutre, donc, ça ne s'applique pas au niveau de l'amélioration des effets...

4300 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est parce que là vous faites deux analyses différentes. Vous faites une analyse de CO<sub>2</sub> et il y a une analyse à faire des objectifs de la politique. Les objectifs de la politique ne veulent pas qu'on enfouisse.

4305

**M. CHARLES MOREAU :**

4310 L'objectif ultime, c'est d'éviter de créer des impacts sur les changements climatiques par l'émission de gaz à effet de serre. Ça c'est la politique, ce pourquoi il y a 650 M\$ qui est offert à l'ensemble des municipalités. L'objectif ultime, c'est ça.

4315 C'est de dire : On ne veut plus que les déchets causent des impacts négatifs sur les changements climatiques. Donc, on veut s'assurer que les déchets organiques soient traités différemment que par enfouissement. Donc, on veut éviter que ça se décompose dans les sites d'enfouissement parce que ça cause des effets de serre.

4320 Mais si le gazon n'est pas soi-disant dans le calcul des CO<sub>2</sub> émis, bien, s'il ne l'est pas dans un contexte de compostage, il ne l'est pas plus dans un site d'enfouissement en ce qui me concerne, ce à quoi je ne crois pas à ça une seconde, mais mettons que c'est ça la vérité qui a été dite tantôt ici, à ce moment-là, moi, dans mon livre à moi, il y a 120 000 tonnes en ce moment qui fait l'objet du projet présent qui a un impact positif et réellement en ligne avec les objectifs du gouvernement, puis ça nous coûte 215 M\$ pour 120 000 tonnes. En gros, c'est à peu près ça.

4325 Puis, bon, tantôt on parlait de 1 000 \$ par capacité, par tonne de capacité de traitement. Je vous accorde si vous payez 100 \$ la tonne, c'est une moyenne qui est valable, ça pourrait être beaucoup moins cher tel que vous le savez pour l'ensemble des déchets.

4330 Mais en tout cas, on n'en est pas là. On ne parlera pas des technologies ici, ce n'est pas le but du propos, mais il reste qu'en somme, la question demeure : Où est-ce que... puis encore là, je décris la situation la plus positive. Vous utilisez à pleine capacité vos centres de bio méthanisation à partir du début. Il y a 120 000 tonnes qui sont vraiment déviées de l'enfouissement, puis déviées des effets de serre. En bout de piste, on se retrouve avec 39% de résultat. Comment on va atteindre 60% ?

4335

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Monsieur ?

4340

**M. ROGER LACHANCE :**

Monsieur Gravel ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

4345            Alors, j'aimerais seulement rappeler que sur l'Île, il y a 900 000 unités d'habitation, 300 000 logements de 9 logements et plus et on a calculé de desservir 8 logements et moins, c'est-à-dire 600 000 unités d'habitation, c'est-à-dire 2/3 des immeubles qui sont sur l'Île au niveau des matières organiques. Première phase.

4350            Alors, quand vous faites votre calcul en disant 50% de 600 000 tonnes, 300 000 tonnes, puis on prend seulement 200 000 tonnes, 200 000, c'est 2/3 de 300 000 tonnes.

**M. CHARLES MOREAU :**

4355            Excusez, je...

**M. PIERRE GRAVEL :**

4360            200 000 tonnes, c'est 2/3 de 300 000 tonnes. 600 000 logements, c'est 2/3 de 900 000 logements. Où sont les autres 300 000 logements ? Bien, ils ramassent encore les matières organiques à l'intérieur du sac vert pour lequel une solution va être regardée avec le prétraitement ou d'autres alternatives.

4365            La première phase du Plan directeur, c'est d'implanter la collecte des matières organiques sur les 8 logements et moins qui sont 600 000 logements sur 900 000 logements. Les 600 000 tonnes proviennent de 900 000 logements, et quand on prend 300 000 tonnes de matières organiques, ce n'est pas les 300 000 tonnes provenant des 8 logements. C'est 300 000 tonnes de tout le territoire dont seulement 2/3 vont être desservis.

4370            Alors, où sont les tonnes ? Il y a une partie de ces tonnes-là qui sont là. Et l'autre élément, c'est qu'on parle des matières alimentaires qui sont collectées dans l'est de l'île, le nord et le sud comme étant 120 000 tonnes, mais il y a des résidus alimentaires également collectés dans l'ouest de l'île qui font partie d'une usine de 50 000 tonnes.

**M. CHARLES MOREAU :**

4375

Donc, il y aurait 3 usines de biométhanisation ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

4380

Il y a 2 usines de biométhanisation, mais il y a des résidus alimentaires qui sont collectés également dans l'ouest de l'île.

**M. CHARLES MOREAU :**

4385

Mais là, on parle de la capacité de traitement qui était de 60 000 tonnes chacun. Je ne comprends pas pourquoi vous me parlez d'un autre 50 000 ?

**M. PIERRE GRAVEL :**

4390

Ce que je dis, c'est que les résidus alimentaires sont collectés de façon séparée dans le nord, l'est et le sud de l'île pour 2 usines de biométhanisation de 60 000 tonnes.

**M. CHARLES MOREAU :**

4395

Oui.

**M. PIERRE GRAVEL :**

4400

Et dans l'ouest de l'île, sont collectés les résidus alimentaires ensemble avec les résidus verts pour une usine de compostage de 50 000 tonnes.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

La controverse est autour du compostage dans votre cas.

4405 **M. CHARLES MOREAU :**

En fait ce que vous me dites, c'est qu'actuellement quand vous calculez l'atteinte du 60%, vous tenez compte du fait que le compostage est inclus dans ce chiffre-là et qu'en bout de piste, ça rejoint les objectifs dans le fond ?

4410

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Tout à fait.

4415 **M. CHARLES MOREAU :**

C'est ça que vous dites ?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4420

Tout à fait. C'est là que...

**M. CHARLES MOREAU :**

4425

Alors que tantôt on disait que les CO<sub>2</sub>, ça ne nuisait pas aux changements climatiques. En tout cas, écoutez, j'abonde dans le sens d'éviter que ce soit enfoui, ça, vous le savez, vous connaissez déjà ma position, et de loin, mais il reste que le CO<sub>2</sub>, ça a un impact sur l'environnement. Je regrette, mais c'est connu et ce n'est pas moi qui l'invente.

4430            Puis en plus, c'est la mesure-étalon de référence. Pourquoi on dit « en tonne de CO<sub>2</sub> équivalent », c'est parce qu'à quelque part, ça doit avoir un impact. Donc, c'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4435            Alors, merci.

**M. CHARLES MOREAU :**

Fin de mes questions. Merci, Monsieur Beauchamp.

4440

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4445            On finit sur une controverse un peu obscure parce qu'on ne se retrouvait pas aisément, mais si vous déposez un mémoire, vous êtes bienvenu de le faire, et on analysera ça. Je pense qu'il y a une controverse sur les critères de référence.

**M. CHARLES MOREAU :**

4450            En fait, ce n'est pas ici que je pourrai discuter, ni avec un mémoire, que je pourrai discuter de ce qu'il en est ici. Actuellement ces gens-là font le mieux avec qu'est-ce qu'ils ont entre les mains comme outils.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

4455            C'est ça, tout à fait.

**M. CHARLES MOREAU :**

Mais à mes yeux à moi, ce n'est pas le meilleur outil, loin de là.



4460 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

4465 **M. CHARLES MOREAU :**

Il y a mieux que ça qui existe.

4470 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur Moreau.

4475 **M. CHARLES MOREAU :**

Merci.

4480 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, merci beaucoup aux personnes qui sont intervenues. Je pense que c'est tout à fait fondamental. Merci à la Ville de Montréal. Je vous rappelle que vous êtes invités à présenter un mémoire; la date limite pour l'annonce de votre mémoire et son dépôt, c'est le 24 novembre.

4485 Les audiences auront lieu le 30 novembre à Saint-Michel. Donc ça, c'est la salle à Saint-Michel sur la 8<sup>e</sup> avenue et Jean-Talon et, le 5 décembre, ici même à 19 heures. Ça va?  
Merci.

FIN DE LA SÉANCE

4490

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4495

Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**